



REUNION DU CONSEIL GENERAL
Jeudi 15 et Vendredi 16 Décembre 2011

Relevé des décisions

BUDGET PRIMITIF

COMMISSION EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Somaré

Rapporteur : M. Vogel

2 - Développement économique : stimuler l'activité

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

I- FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'APPUI AUX ACTEURS ECONOMIQUES							
Code action	Libellé	Imputation	N° Progr.	Montant AP	Montant CP Invest	Montant CP Fonct	Recettes
• Soutenir l'aménagement économique du territoire							
110102	- Parcs d'activités d'intérêt départemental	Opération 04073 15	P0106 - 2012	980 000 €			
		20415 91 04073 15	P0106- 2012		980 000 €		
	- Schéma départemental des zones d'activités économiques	Opération 04073 11	P0106- 2012	300 000 €			
		20414 93 04073 11	P0106 - 1999		265 000 €		

		2042 93 04073 11	P0106 - 1999		105 000 €		
		20415 93 04073 11	P0106- 1999		20 000 €		
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le commerce et l'artisanat 							
110103	- Artisanat et commerce	Opération 04073 03	P0106 - 2012		100 000 €		
		20414 93 04073 03	P0106 -1999		140 000 €		
		20414 93 04073 03	P0106 -2012		60 000 €		
		20415 93 04073 14	P0106 - 1999		30 000 €		
110104	- Partenariat Chambre de Métiers	65737 91 04105	P0107			145 000 €	
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les acteurs du développement économique 							
110104	- Sarthe Développement	6574 91 04102	P0107			1 970 000 €	
	- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Promotion de la Technopole de l'Agglomération Mancelle	6561 91 04022	P0107			431 000 €	
		20415 91 04013				106 720 €	
	- Le Mans Côté Cœur	6574 91 04103	P0107			26 700 €	
	- Autres partenaires	6574 91 04104	P0107			14 500 €	

II- SOUTENIR LES FILIERES PRIORITAIRES ET LES ETAPES CLES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE							
Code action	Libellé	Imputation	N° Progr.	Montant AP	Montant CP Invest	Montant CP Fonct	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> Encourager la création et reprise d'entreprises 							
110201	- Partenariat Carrefour Entreprise Sarthe	6574 91 04046	P0107			198 000 €	

Code action	Libellé	Imputation	N° Progr.	Montant AP	Montant CP Invest	Montant CP Fonct	Recettes
110201	- Dispositif Cap Création	6513 93 04108	P0107			50 000 €	
		62268 91 04108	P0107			8 000 €	
		6231 91 04108	P0107			5 500 €	
		6233 91 04108	P0107			15 000 €	
		6236 91 04108	P0107			2 000 €	
		6238 91 04108	P0107			4 500 €	
		6713 93 04108	P0107			40 000 €	
	- Fonctionnement Carrefour Entreprise Sarthe	6574 91 04106	P0107			57 600 €	
	- Instruction FMA	6574 91 04107	P0107			9 000 €	
<ul style="list-style-type: none"> Aider l'investissement créateur d'emplois 							
110202	- Aide à l'immobilier d'entreprises	Opération 04073 01	P0106 - 2012	400 000 €			
		2042 93 04073 01	P0106 - 1999		275 000 €		
		20414 93 04073 01	P0106 - 1999		25 000 €		
		6574 93 04100	P0107			85 000 €	
		2741 91 040 17					9 667 €

	- Aide aux grands projets	Opération 04073 06	P0106 - 2012	300 000 €			
		2042 93 04073 06	P0106 - 1999		150 000 €		
		20414 93 04073 06	P0106 - 1999		100 000 €		
		2748 91 04015					47 640 €
	- Fonds Départemental de Revitalisation - Prêts Participatifs	Opération 04073 23	P0106 -2012	100 000 €			
		2042 93 04073 23	P0106 -2012		100 000 €		
110203	- Aides départementales au développement de l'emploi dans les entreprises - création d'entreprises et développement d'activités nouvelles	Opération 04073 18	P0106 -2012	600 000 €			
		2042 93 04073 18	P0106 - 1999		480 000 €		
		2042 93 04073 18	P0106 - 2012		120 000 €		
• Soutien aux filières, à l'économie verte et aux filières agro-alimentaires							
110105	- Projets Innovation	6574 91 04110	P0107			50 000 €	
110204	- Centre de maintenance aux énergies renouvelables	Opération 04073 25	P0106-436				
		2042 93 04073 25	P0106 -436		50 000 €		
110205	- PRI Alimentaire	6574 91 04109	P0107			45 000 €	

ATTRIBUE une subvention de **1 970 000 €** pour le fonctionnement de Sarthe Développement dans le cadre de l'exécution de la convention en cours.

Mesdames Rivron, Heuzé, Messieurs Geveaux, de Nicolay, Vogel, Quillet, membres du Conseil d'administration de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique de la Sarthe,

Monsieur Vogel, membre du Conseil d'administration de Carrefour Entreprise Sarthe, Monsieur de Nicolay, membre du Conseil d'administration de l'Association Ouest Atlantique, Madame Rivron, membre du Conseil d'administration de l'Association Le Mans Côté Cœur, ne participent ni au débat, ni au vote.

3 - Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

I- ENCOURAGER LA QUALITE ET PROMOUVOIR L'OFFRE TERRITORIALE							
Code action	Libellé	Imputation	N° progr.	Montant AP	Montant CP Invest	Montant CP Fonct	Recettes
Soutenir les acteurs du développement touristique							
140201	Convention avec les Pays	65735 94 02028	P0105			330 000 €	
	Transvap	6574 94 02057	P0105			24 500 €	
	Soutien aux associations	6574 94 02058	P0105			27 365 €	
	Belvédère de Perseigne	6568 94 02059	P0105			7 622 €	
Création d'entreprises touristiques et équipements structurants							
140202	Soutien à la création d'entreprises touristiques	Opération 0204606	P0104 - 2001	150 000 €			
		2042 94 0204606	P0104 -2001		120 000 €		

	Aide départementale aux hébergements et sites touristiques publics	Opération 0204603	P0104 - 2001	130 000 €			
		20414 94 0204603	P0104 - 2001		173 000 €		
	Aide pour les grands équipements touristiques structurants	Opération 0204602	P0104 - 2001	200 000 €			
		20414 94 0204602	P0104 - 2001		200 000 €		
	Plaque tournante Transvap	231314 94 1028239	P0057- 2001		150 000 €		
Promouvoir la Sarthe comme destination touristique							
140203	Parc Naturel Régional Normandie-Maine	6561 74 02055	P0105			105 480 €	
		20415738020 4604	P0104- 2001		18 200 €		
TOTAL				480 000 €	661 200 €	494 967 €	

II- PROMOUVOIR LES SPORTS ET DES ACTIVITES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE							
Code action	Libellé	Imputation	N° progr.	Montant AP	Montant CP Invest	Montant CP Fonct	Recettes
Véloroute							
140101	Véloroute, voies vertes et signalisation touristique	2031 94 0204617	P0104 - 2001				
		23153 94 0204617	P0104 - 2001		70 000 €		
		2152 94 0204617	P0104 - 2001		30 000 €		
	Recettes taxe additionnelle à la taxe de séjour	7362 94 02060	P0105				20 000 €
Valoriser les chemins de randonnée et le tourisme de pleine nature							
140102	Développement des filières de plein air et de pleine nature	Opération 0204607		10 000 €			
		2414 738 0204607	P0104		10 000 €		
		2042 738 0204607	P0104				
	Poursuite du partenariat avec l'ONF	20411 94 0204616	P0104		61 000 €		
	Site de Sillé le Guillaume	Opération 0204613		30 000 €			
		20414 94 0204613	P0104		30 000 €		
Contribuer au développement du tourisme fluvial							
140103	Modernisation des vannes	2031 64 8016203	P0059 – 2012	50 000 €	50 000 €		
		23153 64 8016203	P0059 – 2012	500 000 €			
	Modernisation des écluses et changement des portes	23153 64 8009635	P0059 – 2001	-260 000 €			
		23153 64 8016201	P0059-2012	760 000 €	500 000 €		
	Débarcadères flottants	23153 64 8009637	P0059 – 2001	-200 000 €			
		23153 64 8016202	P0059-2012	200 000 €	100 000 €		
	Travaux sur les maisons éclusières	23153 64 80153	P0053		100 000 €		
	Dragage des canaux	23153 64 80099	P0061		160 000 €		
	Entretien de la voie d'eau						
	Energie-gaz	60612 64				1 000 €	

	Location mobilière	6135 64				12 000 €		
	Achat de matériel	605 64				1 000 €		
	Réparation de matériel	61551 64 80157	P0061			2 000 €		
	Travaux d'entretien de la voie	61523 64 80143	P0153			30 000 €		
	Désherbage manuel	61523 64 80161	P0153			60 000 €		
	Fauchage	61523 64 08154	P0061			40 000 €		
	Recettes d'occupation du Domaine Public Fluvial	70322 64 80127	P0061				25 000 €	
	Recettes de baux de pêche	7035 64 80128	P0061				20 000 €	
TOTAL					1 090 000 €	1 111 000 €	146 000 €	45 000 €

4 - Accompagner les publics en difficulté vers l'emploi (Allocations - Insertion)

Avec dix huit abstentions,

ADOPTE le Programme Départemental d'Insertion 2012 ci – annexé,

DECIDE l'adaptation de l'offre d'insertion par appel à projets dès l'année 2013,

DECIDE que le Conseil général contractualise avec l'Etat, un objectif plafond de 150 entrées en CIE, dans le secteur marchand et de 500 entrées en CAE, dans le secteur non marchand soit une prévision budgétaire correspondant à 650 contrats actifs payés. L'aide versée à l'employeur de CAE (aux seuls allocataires du RSA socle) est fixée à 88 % du montant du revenu de solidarité active socle garanti à une personne isolée et l'aide versée à l'employeur de CIE est fixée à 67% de ce même montant.

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget départemental pour 2012 :

I - ASSURER L'ALLOCATION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Code action : 120201

Intitulé	Imputation	Dépenses	Recettes
Pertes s/créance irrécouvrable	654 567	70 000 €	
Autres subv.ecept°nelles	6748 567	71 000 €	
Tax intérieur s/prod pétrolier	7352 01		29 000 000 €
RSA-Alloc° forfaitaire	75342 567		300 000 €
Titr.annulés (s/ exerc.anté.)	673 567	25 500 €	
F.M.D.I.	74783 567		3 300 000 €
Recouvrement des indus/RMI	7531 5471		300 000 €
Titr.annulés (s/ exerc.anté.)	673 5471	25 500 €	
RSA-Alloc forfaitair majorées	7352 01 04099		8 200 000 €
Alloc. RSA - forfaitaire	65171 567	43 368 000 €	
Autres subv.ecept°nelles	6748 5471	71 000 €	
Allocat°RMI(verst org payeurs)	6515 5471	100 000 €	
Alloc RSA-forfaitaire majoré	65172 567	10 199 000 €	
Pertes s/créance irrécouvrable	654 5471	70 000 €	
Dédits pénalités perçus	7711 5471		3 000 €

II – FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS D'INSERTION

Code action : 120104

Adapter l'offre d'insertion (Programme Départemental d'Insertion)

Intitulé	Imputation	Dépenses	Recettes
Autres participations	6568 562	580 000 €	
Autres participations	6568 564	1 714 000 €	
Autres participations	6568 561	280 000 €	
Autres participations	6568 563	330 000 €	
Contrepartie CG FSE	6568 564 04096	1000 000 €	
Subvention globale FSE	6574 564 04095	1000 000 €	
Subvention globale FSE	74771 564 04095		1 000 000 €
Opérations N-1	6568 564 01176	687 000 €	
Subv. équip. person. drt privé	2042 568	90 000 €	

Code action : 120105

Coordonner le suivi d'insertion avec les référents sociaux et Pôle Emploi

Intitulé	Imputation	Dépenses	Recettes
CCAS	6568 561 01165	432 000 €	
Autres participations	6568 566	38 000 €	

III- ORIENTER ET PLACER LES ALLOCATAIRES DU RSA EN EMPLOI

Code action : 120101

Poursuivre la politique de placement et d'accompagnement dans l'emploi via les contrats aidés

Intitulé	Imputation	Dépenses	Recettes
Contrat accompagnat emploi	65661 564	2 400 000 €	
Contrat initiative-emploi	65662 564	580 000 €	
Contrats aidés	6568 564 04090	135 000 €	
Recouvrement des indus contrats CIRMA	7532 5472		15 000 €

Code action : 120102

Inciter à la création de groupement d'employeurs de type AMETIS ou GEIQ (aide au retour à l'emploi)

Intitulé	Imputation	Dépenses	Recettes
Autres participations	6568 568	413 000 €	

Code action : 120103

Développer le partenariat avec la Région pour la formation et avec les autres partenaires

Intitulé	Imputation	Dépenses	Recettes
Maisons de l'emploi	6568 564 04089	470 000 €	
Autres (primes, dots...)	6518 568	50 000 €	
Cot. adh. aut. prest (cpt 1/3)	6514 568	33 000 €	
Catalogues imprimés publicat°	6236 564	7 000 €	

Mesdames Agasse, Labrette-Ménager, Messieurs JP Chauveau, Rossard, membres du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi Sarthe-Nord,
Madame Pavy-Morançais, Messieurs de Nicolay, Touchard, GM Chauveau, membres du Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi Sarthe-Sud,

Mesdames Rivron, Labrette-Ménager, Messieurs Geveaux, Le Mener, membres du Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi Le Mans-Métropole, Madame Labrette-Ménager, représentante du Département de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion, ne participent ni au débat, ni au vote.

COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Somaré

Rapporteur : Mme Pavy-Morançais

5 - Solidarité départementale : renforcer la proximité

Avec quatre abstentions et quatorze votes « contre »

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif pour l'année 2012 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	1 992 600 €
Chapitre 012	13 308 550 €
Chapitre 016	48 341 400 €
Chapitre 65	137 531 050 €
Chapitre 67	146 500 €
Chapitre 68	15 300 000 €

Recettes

Chapitre 016	16 763 000 €
Chapitre 73	799 071 €
Chapitre 74	4 478 000 €
Chapitre 75	32 110 000 €
Chapitre 76	1 000 €
Chapitre 77	139 000 €
Chapitre 78	10 000 000 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 20	143 000 €
Chapitre 204	2 925 000 €
Chapitre 21	80 000 €
Chapitre 27	27 000 €

Recettes

Chapitre 13	78 000 €
Chapitre 27	15 000 €

DECIDE d'inscrire les Autorisations de Programme suivantes :

P0135 -2000-1	Humanisation hors contrat plan	850 000 €
P0135 - 2012-1	Humanisation 13eme plan	700 000 €
P0137 - 2009-1	Démographie médicale	480 000 €

6 - Foyer de l'enfance - Centre maternel : Budget annexe

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif du Foyer de l'enfance – Centre Maternel du Mans pour l'exercice 2012.

ARRETE en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2012 de l'établissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 2 844 750,00 €

Recettes 2 844 750,00 €

Section d'investissement

Dépenses 126 133,00 €

Recettes 126 133,00 €

35 - Schéma départemental Enfance - Famille 2006-2010 Avenant N°1 2011-2014

A l'unanimité,

VALIDE l'avenant n°1 du schéma départemental « enfance-famille » 2011-2014 ci-annexé et ses orientations consolidées.

HABILITE le président à le signer.

COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Somaré

Rapporteur : M. Vallienne

7 - Collèges : préparer l'avenir

Avec dix sept abstentions,

I - TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

DECIDE :

- l'inscription d'un montant de **15 426 000 €** en crédits de paiement au titre du programme départemental de travaux dans les collèges, se décomposant ainsi :

- opérations individualisées : 14 382 000 €
- études préalables : 30 000 €
- frais d'insertion 10 000 €
- contrats de chauffage : 4 000 €
- travaux de câblages : 1 000 000 €

- l'inscription d'un montant de **574 000 €** en crédit de paiement pour des dépenses de fonctionnement,

- le vote d'autorisations de programme à hauteur de **34 450 000 €** dont :

- 20 450 000 € au titre des opérations nouvelles
- 14 000 000 € au titre du PPP de Mamers

INSCRIT ces crédits conformément au tableau ci-après :

Collèges	Libellés	N° d'opérations	AP	CP
2317312 221				
Kennedy Allonnes	Contrat chauffage	50 011		4 000 €
	Travaux dans les collèges	50 000		5 362 000 €
	Opérations en cours	50 294		7 920 000 €
	GR 2011	50 294 30		800 000 €
	Sécurité 2011	50 294 31		200 000 €
	Logements 2011	50 294 32		100 000 €
AP P0080-2012-2	PPP Mamers	50 294	14 000 000 €	
AP P0080-2012-1	Opérations nouvelles 2012	50 294	18 250 000 €	
AP P0080-2012-1	Travaux de câblage	50 294 33	1 000 000 €	1 000 000 €
AP P0080-2012-1	GR 2012	50 294	900 000 €	
AP P0080-2012-1	Sécurité 2012	50294	200 000 €	
AP P0080-2012-1	Logement 2012	50294	100 000 €	
<u>2031 221</u>	Études	50 294		30 000 €
<u>2033 221</u>	Frais d'insertion			10 000 €
<u>6132 221</u>	Locations Immobilières			20 000 €
<u>6135 221</u>	Locations Mobilières			2 500 €
<u>61522 221</u>	Entretien bâtiments			370 000 €
<u>6283 221</u>	Frais de nettoyage			1 500 €
<u>6156 221</u>	Prestataire chauffage			100 000 €
<u>6041 221</u>	Etude élaboration P.P.I.			80 000 €
<u>RECETTES</u>				
1332 221	DDEC	50 298		2 844 944 €

PRECISE que la Commission permanente répartira l'autorisation de programme de **18 250 000 €** au titre des nouvelles opérations 2012 au moment du lancement de la consultation pour le choix des maîtres d'œuvre à partir du programme préétabli figurant dans le rapport ;

PREND ACTE de la démarche à mener durant l'année 2012 pour l'élaboration d'un Plan Prévisionnel d'Investissement (P.P.I.) à soumettre à notre Assemblée, permettant de disposer à moyen et long terme de collèges performants tant en terme de bâti que d'offre pédagogique pour préparer l'avenir et faciliter la réussite de nos collégiens et réserve à cet effet un crédit de 80 000 € pour le financement de cette étude ;

II - Equipement informatique des collèges

PRECISE que, dans le cadre de l'A.P. de 3,4 M€ il est inscrit au titre des crédits gérés par la Direction des Technologies de l'Information un crédit de **850 000 €** en investissement (ligne 21831 221) afin de :

. mettre en œuvre une 2^{ème} tranche de complément d'équipements informatiques individualisés à destination de tous les collèges publics et privés au prorata des effectifs à partir d'un catalogue ciblé (ordinateurs de bureau et portables, vidéoprojecteurs, etc.),

. réaliser une 4^{ème} tranche de l'E.N.T. académique e-lyco avec une activation de 15 collèges publics et 4 collèges privés supplémentaires,

. mettre en place une ou plusieurs expérimentations relatives à l'assistance fournie aux collèges (fournitures d'équipements, normalisation et administration des installations, etc.) ;

INSCRIT **35 000 €** sur la ligne 6262 621 30206 au titre des frais de communication.

III - DOTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS

1) Dotations de fonctionnement et d'entretien

a) dotation de fonctionnement :

DECIDE de répartir le montant de la dotation globale affectée aux collèges publics pour leur budget de fonctionnement,

INSCRIT à ce titre, au Budget Primitif de l'exercice 2012 sur la ligne 65511 221 50034 un crédit de **4 624 723 €** réparti comme suit :

* **4 546 657 €** pour les collèges récapitulés en annexe I,

* **78 066 €** non affectés et destinés à venir en aide à certains collèges connaissant des difficultés ponctuelles dans l'élaboration de leur budget ou en cours d'année ; crédit à répartir par la Commission permanente,

INSCRIT un crédit de **25 000 €** sur la ligne 65511 221 50038 et une recette de **20 000 €** sur la ligne 7473 221 50055 au titre des collégiens scolarisés hors département ;

b) dotation d'entretien :

INSCRIT un crédit de **365 029 €** sur la ligne 65511 221 50036 dont :

* **121 674 €** pour améliorer le fonctionnement matériel et l'entretien des bâtiments. Cette dotation, allouée à chaque établissement au prorata de la surface développée hors œuvre à raison de 0,40 €/m², est versée en début d'année avec demande des justificatifs d'utilisation des crédits à posteriori, en fin d'exercice,

* **243 355 €** pour des travaux d'entretien et petites réparations relevant du propriétaire (cf annexe II). Cette dotation, allouée au prorata de la surface développée hors œuvre, à raison de 0,80 €/m² avec demande de justificatifs certifiés adressée au plus tard le 30 mars de l'année suivante, sera versée de la façon suivante : 60 % en février et 40 % en septembre ;

c) allocation de scolarité en faveur des établissements scolaires du second degré

INSCRIT compte tenu des effectifs recensés à la rentrée scolaire 2011/2012 soit 22 387 élèves, un crédit de **51 491 €** à la ligne 65511 221 50039 ;

2) Hébergement - Restauration

INSCRIT un crédit de 250 000 € sur la ligne 65511 221 pour la prise en charge de la compensation financière à verser aux établissements au titre de la restauration scolaire (0,50 € par élève boursier demi-pensionnaire) et la mise en place d'un fonds spécifique de solidarité destiné aux familles non boursières rencontrant des difficultés pour le règlement de leur frais de demi-pension,

INSCRIT un crédit de **9 000 €** sur la ligne 62268 221 pour la réalisation d'analyses effectuées par le Laboratoire départemental au sein des restaurations scolaires,

DECIDE d'abonder le fonds départemental des Services d'hébergement par une subvention de **40 000 €**, le montant des cotisations qui alimentent ce fonds étant en effet insuffisant pour faire face aux demandes d'intervention exprimées par les chefs d'établissements,

PREVOIT également un crédit supplémentaire de **2 000 €** pour le surcoût du prix des repas du collège « Le Ronceray » au Mans à l'école « Jean Mermoz »,

INSCRIT à ce titre, au budget primitif 2012, un crédit total de **42 000 €** sur la ligne 2043 28 50030,

INSCRIT un crédit de **8 000 €** sur les lignes 2043 28 50031 et 2043 28 50186, soit une participation de 4 000 € à verser à chaque commune d'Arnage et de Sablé sur Sarthe au titre des restaurants scolaires « Henri Lefevre » et « Reverdy » gérés par ces municipalités, pour le renouvellement du petit matériel,

INSCRIT un crédit prévisionnel de **240 000 €** sur la ligne 65734 221 50274 pour assurer la gestion de la restauration pour les collèges « Henri Lefevre » à Arnage, soit **106 000 €**, et « Reverdy » à Sablé sur Sarthe, soit **134 000 €**, ayant une gestion municipale, compensé en partie par une fraction sur les conventions d'assurances de **204 840 €** sur la ligne 7342 221 50274 ;

Pour la participation des familles à la rémunération des personnels techniques ouvriers et de services

INSCRIT en recette une somme de **1 500 000 €**
(ligne budgétaire 74881 221 50278) ;

3) Équipements sportifs communaux

Pour la location des installations sportives :

INSCRIT un crédit prévisionnel de **960 000 €** pour couvrir les dépenses afférentes à la prise en charge par le Département du coût de location des installations sportives mises à la disposition des collègues par abondement de leur budget (65511 221 50042),

PRECISE que la convention type correspondante sera examinée en Commission permanente ;

Pour les frais de fonctionnement des piscines

INSCRIT un crédit global de **155 350 €** sur les lignes 65734 221 et 65737 221 pour alléger les frais de fonctionnement des piscines municipales couvertes et découvertes et de la piscine du lycée Bellevue du Mans, dans la mesure où elles reçoivent des collégiens pendant la période scolaire soit 8 176 € pour une piscine couverte et 4 089 € pour une piscine découverte ;

4) Équipements mobilier et matériel des collègues

Pour l'équipement mobilier des collègues

INSCRIT un crédit de **300 000 €** sur la ligne 2043 221 et un crédit de **350 000 €** sur la ligne 21788 221 50100 pour l'acquisition ou le renouvellement du mobilier des collègues publics,

INSCRIT un crédit de **12 000 €** sur la ligne 6218 221 50183 et **2 000 €** sur la ligne 61558 221 pour des dépenses de recrutement de manutentionnaires et des dépenses d'entretien de matériels, **1 000 €** pour des frais d'actes et contentieux sur la ligne 6227 221, **1 000 €** pour frais de publication sur la ligne 6236 221, **1 000 €** pour frais de gardiennage sur la ligne 6282 221 et **10 000 €** pour remboursement collègues suite à sinistres sur la ligne 678 221 ;

5) Concessions de logements accordées aux personnels de l'État et de la collectivité départementale dans les collèges

ARRETE la valeur annuelle des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service. Le taux s'applique aux deux types de logements (avec chauffage collectif ou chauffage individuel),

Valeur au 1 ^{er} janvier 2012 des prestations accessoires accordées gratuitement	Catégories de personnel	
	Chef d'établissement adjoint gestionnaire	Conseiller d'éducation attaché ou secrétaire non gestionnaire, personnel soignant, personnel d'accueil
- avec chauffage collectif	1 680,91 €	1 077,10 €
- sans chauffage collectif	2 702,72 €	1 611,25 €

HABILITE le Président du Conseil général à signer les conventions d'occupation précaire accordées au personnel de l'État dans les collèges publics et à prendre les mesures d'application.

Président de séance : M. Le Mener Secrétaire : M. Somaré Rapporteur : M. Vallienne

8 - Soutenir l'enseignement privé

Avec quatorze abstentions et un vote « contre »,

DECIDE

I – AIDER LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

A - Dotation générale

DE CALCULER le montant des dotations versées aux collèges privés en respectant la parité du coût d'un élève avec le public, avec une majoration de 5 % destinée à couvrir les charges diverses dont les établissements d'enseignement publics sont dégrévés, conformément à l'article L.442-9 du Code de l'Éducation.

INSCRIT à ce titre au budget primitif 2012 un crédit de **1 386 489 €** sur la ligne 65512 221 50035 selon la répartition jointe en annexe I,

INSCRIT un crédit de **75 000 €** sur la ligne 65512 221 50316 et une recette de **4 000 €** sur la ligne 7473 221 50269 au titre des collégiens scolarisés hors département ;

B - Dotation d'entretien

INSCRIT un crédit de **42 440 €** sur la ligne 65512 221 50315. Cette dotation pour le fonctionnement matériel et entretien est allouée à chaque établissement privé de façon égalitaire et versée en début d'année avec demande des justificatifs d'utilisation des crédits a posteriori, en fin d'exercice ;

C - Allocation de scolarité en faveur des établissements scolaires du second degré

INSCRIT, compte tenu des effectifs recensés à la rentrée scolaire 2011-2012 soit 6 392 élèves, un crédit de **14 702 €** sur la ligne 65512 221 50313 ;

D - Intervention au titre de la participation aux dépenses de pension et demi-pension des élèves de classes secondaires

INSCRIT pour l'année 2012 une aide financière de **52 071 €** aux établissements privés à titre de participation aux dépenses de pension et demi-pension des élèves de classes secondaires répartie selon le tableau joint en annexe II et inscrit les crédits correspondants sur la ligne 65512 221 50037 ;

E - Subvention pour renouvellement de mobilier (Loi Debré)

INSCRIT

* **65 000 €** sur la ligne 65512 221 50104 pour leur permettre de renouveler leur mobilier scolaire ou administratif ;

F - Utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges

INSCRIT un crédit prévisionnel de **94 000 €** pour couvrir les dépenses afférentes à la prise en charge par le Département du coût de location des installations sportives mises à la disposition des collèges par abondement de leur budget (65512 221 50314) ;

PRECISE que la convention sera examinée par la Commission permanente.

G - Forfait d'externat

INSCRIT un crédit de **1 773 602 €** pour versement du forfait d'externat « part personnel d'entretien» (hors demi-pension et internat) aux établissements d'enseignement privé, compensé par une recette d'Etat de **1 360 244 €** (lignes budgétaires : 65512 221 50285 et 7342 221 50285) ;

PRECISE que ce crédit sera réparti par la Commission Permanente ;

DECIDE d'étaler sur 4 exercices le remboursement par l'UDOGEC de la somme de 140 500 € suite au jugement du Tribunal administratif du 4 février 2011 et inscrit à cet effet une recette d'un montant de **35 125 €** sur la ligne 7718 221 50324;

H - Maisons Familiales Rurales (MFR)

58 463 € aux Maisons Familiales Rurales sur la ligne 6574 221 50189

et selon la répartition suivante :

23 000 € pour la Fédération

35 463 € pour les sept MFR ci-dessous

Bernay-en-Champagne	4 229 €
Coulans-sur-Gée	5 097 €
La Ferté-Bernard	5 314 €
Fyé	4 555 €
Marigné-Lailié	4 555 €

Nogent-le-Bernard 4 989 €
Verneil-le-Chétif 6 724 €

II – SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS

A – Travaux de sécurité et de mise aux normes des collèges (Loi Falloux)

INSCRIT

* **800 000 €** sur la ligne 2043 221 50008 pour les travaux à réaliser dans les établissements.

B - Fédération Familiale Départementale de l'Enseignement Agricole Privé de la Sarthe (FFDEAP)

INSCRIT

24 422 € en investissement sur la ligne 2043 221 50005 pour les établissements de la FFDEAP selon la répartition suivante :

LEAP Val de Sarthe Sablé-sur-Sarthe	LEP privé Nazareth Ruillé-sur-Loir	LEAPLe Tertre Notre-Dame La Ferté-Bernard	Total
9 379 €	8 318 €	6 725 €	24 422 €

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Somaré

Rapporteur : M. Vallienne

9 - Améliorer les conditions de vie scolaire

A l'unanimité,

I – Favoriser l'accès des collégiens aux ressources extra-scolaires

1 – Chèque'ados 72

DECIDE de reconduire l'action mise en place à la rentrée scolaire 2011-2012

INSCRIT un montant de **400 000 €** sur la ligne 6514 33 50300 pour le financement de cette action

2 – Sorties pédagogiques

INSCRIT

- **30 000 €** sur la ligne 6574 221 50084 et **45 000 €** sur la ligne 65737 221 50084 pour le financement des classes d'environnement
- **55 000 €** sur la ligne 65737 221 50083 et **25 000 €** sur la ligne 6574 221 50083 pour le financement des échanges scolaires avec la Communauté européenne
- **3 000 €** sur la ligne 65737 28 50257 pour le financement des classes PAC

- **30 000 €** sur la ligne 65737 221 50260 et **5 000 €** sur la ligne 6574 221 50260 au titre des aides au transport en faveur des collèges ruraux pour l'organisation de sorties pédagogiques

3 – Aides aux devoirs

INSCRIT

- **30 000 €** sur la ligne 6188 28 50265 au titre de l'aide personnalisée aux devoirs sur Internet

II – Aider les familles à prendre en charge les coûts liés à la scolarité

DECIDE de reconduire selon les critères existants les bourses départementales d'enseignement secondaire aux collégiens boursiers nationaux à l'exception des demi pensionnaires des collèges dans lesquels la restauration est de la responsabilité du Conseil général, ces derniers bénéficiant d'un tarif minoré,

INSCRIT **200 000 €** sur la ligne 6513 221 50302 pour le versement de ces bourses départementales

III – Favoriser l'accès des collégiens à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle

1 - Centres d'Information et d'Orientation

INSCRIT :

- **30 926 €** au chapitre 011 pour la prise en charge des frais de communication, de carburant, d'entretien de terrain, d'entretien réparation du matériel roulant et des travaux de maintenance.

Natures :

(gestionnaire Achats publics)

6156 : 10 000 €

60622 : 3 200 €

61551 : 2 500 €

(gestionnaire DTI)

6156 : 1 426 €

6262 : 11 200 €

(gestionnaire Logistique)

61521 : 2 600 €

- **130 680 €** au titre du fonctionnement au chapitre 011 :

Natures :

614 : 40 €

6064 : 11 700 €

6068 : 150 €

6132 : 43 500 €

6135 : 300 €

6182 : 20 900 €

6183 : 200 €

6236 : 3 700 €

6251 : 29 310 €

6261 : 2 100 €
 6262 : 50 €
 60611 : 400 €
 60612 : 4 800 €
 60621 : 6 900 €
 60623 : 650 €
 60631 : 50 €
 60632 : 1 200 €
 60668 : 180 €
 61521 : 250 €
 61522 : 1 800 €
 61523 : 300 €
 61558 : 2 200 €

et

- **33 650 €** au titre de l'investissement sur la ligne 21841 28 selon la répartition suivante :

	Investissement	Fonctionnement
C.I.O. La Flèche	10 150 €	28 270 €
C.I.O. La Ferté-Bernard	7 000 €	42 350 €
C.I.O. Le Mans	8 500 €	19 220 €
C.I.O. Sablé-sur-Sarthe	8 000 €	40 840 €
Totaux	33 650 €	130 680 €

2 - Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP)

INSCRIT

15 000 € en fonctionnement sur la ligne 65738 28 50075 en contribution financière aux actions du CDDP de la Sarthe auprès des collèges du Département.

3 - Formation « A la Découverte de l'Entreprise »

INSCRIT

3 800 € en fonctionnement sur la ligne 6574 28 50320

4 – Salon Formasarthe 2012

DECIDE d'accorder à l'Association Formationsarthe une subvention de **24 000 €** à la ligne 6574 221 50321 dans le cadre de l'organisation du 12^{ème} salon « Formasarthe » en 2012

DECIDE d'inscrire **11 000 €** à la ligne 6568 221 50319 afin de rembourser les frais de transports des collèges ruraux.

10 - Proposer aux étudiants une offre de formation supérieure performante

A l'unanimité,

DECIDE

I – Soutenir les Instituts supérieurs et l'Université

1) Université du Maine

DECIDE de maintenir son soutien à l'Université du Maine

INSCRIT les crédits suivants :

- **115 000 €** en fonctionnement 2012 sur la ligne 65737 23 50077
- **342 400 €** en autorisation de programme pour l'investissement 2012 sur l'opération 5025406 (AP P0083-2001-1)
- **342 400 €** en crédits de paiement pour l'investissement 2011 sur la ligne 2043 23 5025406 (AP P0083-2001-1)
- **20 000 €** en dépenses de fonctionnement sur la ligne 6568 23 50323 pour l'Etude sur les usages de l'Espace Numérique de Travail (ENT) e-lyco
- **20 000 €** en recettes de fonctionnement sur la ligne 74788 23 50323 pour le versement par la CDL.
- **255 000 €** en crédits de paiement sur la ligne 2043 23 5025412 pour le programme recherche du CPER 2007-2013
- **365 100 €** en crédits de paiement sur la ligne 2043 23 5025418 pour la restructuration du bâtiment recherche de l'Université du Maine au sein du programme immobilier du CPER 2007-2013, en individualisant l'autorisation de programme liée à ce bâtiment:
AP P0083 – 2001-1 opération 5025415 : - 1 217 000 €
AP P0083 – 2001-1 opération 5025418 : + 1 217 000 €

2) Institut Automobile du Mans (I.A.M.)

- **92 000 €** en fonctionnement sur la ligne 6574 23 50282
- **3 000 €** en investissement sur la ligne 204178 23 50282

3) Association Régionale du CNAM Pays de la Loire (A.R.C.N.A.M.)

INSCRIT :

- **20 000 €** pour 2012 en autorisation de programme sur l'opération 5025413 (AP P0083-2001-1)
- **18 920 €** en crédits de paiement pour l'investissement 2011 sur la ligne 2043 23 5025413 (AP P0083-2001-1)
- **6 900 €** en fonctionnement 2012 sur la ligne 6574 23 50078.

II – Favoriser l'accès aux études : Bourses d'enseignement supérieur – Prêts d'Honneur (action 150302)

INSCRIT au titre de l'année 2012 :

- **150 000 €** sur la ligne 6513 23 50304 au titre des bourses départementales d'enseignement supérieur
- **50 000 €** sur la ligne 2744 23 50305 en dépenses au titre des prêts d'honneur
- **50 000 €** sur la ligne 2744 23 50305 en recettes au titre du remboursement des prêts d'honneur.

11 - Faciliter les déplacements à travers les transports scolaires et voyageurs

A l'unanimité,

DECIDE l'inscription des crédits suivants :

I – AUGMENTER ET ADAPTER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE VOYAGEURS :

A – CENTRALE DE MOBILITÉ ET TRANSPORTS A LA DEMANDE :

1) La centrale de mobilité du réseau TIS

En dépense de fonctionnement

124 493 € sur la ligne 65736 821 03038 pour assurer le fonctionnement de la centrale de mobilité.

2) Les Transports à la demande

a) transport à la demande du Saosnois

En dépense de fonctionnement

39 000 € sur la ligne 65736 821 03043 correspondant au paiement direct par le Conseil général des dépenses de ce transport,

13 747 € sur la ligne 65736 821 03038 correspondant au paiement lié à la mise en place et la gestion de la centrale de mobilité pour ce type de transport.

En recette de fonctionnement

19 500 € sur la ligne 7474 821 03043 résultant du versement de 50 % par la communauté de communes du Saosnois des frais de transport.

b) transport à la demande de l'Huisne

En dépense de fonctionnement

2 420 € sur la ligne 65736 821 03041 correspondant au paiement direct par le Conseil général des dépenses de ce transport,

6 760 € sur la ligne 65736 821 03038 correspondant au paiement lié à la mise en place et la gestion de la centrale de mobilité pour ce type de transport.

En recette de fonctionnement

1 210 € sur la ligne 7474 821 03041 résultant du versement de 50 % par la commune de Saint Martin des Monts des frais de transport.

B – ACCESSIBILITE DES TIS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE :

En dépense de fonctionnement

660 000 € sur la ligne 65736 52 03031 pour le financement de Mobili'TIS.

C – TRANSPORTS DE VOYAGEURS :

1) Le réseau Transports Interurbains et de Voyageurs

En dépense de fonctionnement

4 750 000 € sur la ligne 65736 821 03036 pour financer la participation forfaitaire du schéma départemental des Transports Interurbains.

35 000 € sur la ligne 65736 821 03039 pour financer le fonctionnement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (S.A.E.I.V.) et de la géolocalisation des véhicules.

2) Prise en charge des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du R.S.A.

En dépense de fonctionnement

62 000 € sur la ligne 6245 91 03013 pour le transport des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

CONFIRME l'accord du Conseil général pour être pilote dans le cadre du projet européen « Europtima » visant à construire une nouvelle solution billettique.

3) Maintenance, entretien et campagnes d'affichage des abribus

En dépense de fonctionnement

122 000 € sur la ligne 61558 80 03019 pour l'affichage et le nettoyage des abribus

72 000 € sur la ligne 6156 80 03019 pour la maintenance des abribus

4) Promotion des TIS

En dépense de fonctionnement

25 000 € sur la ligne 6236 80 03045 pour la promotion des Transports Interurbains de la Sarthe

5) Fonctionnement de la halte routière

En dépense de fonctionnement

10 000 € sur la ligne 6132 821 03037 pour la location du kiosque

6 900 € sur la ligne 61521 821 03037 pour le nettoyage de la plateforme de la halte routière assuré par Le Mans Métropole

40 000 € sur la ligne 61522 821 03037 pour le nettoyage, le gardiennage et les demandes liées aux espaces d'intérêts communs du PEM assurés par la S.N.C.F.

En recette de fonctionnement

36 000 € sur la ligne 752 821 03037 pour la location de la halte routière versée par le délégataire.

6) Le Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Sablé-sur-Sarthe

En dépense d'investissement

385 556 € sur la ligne 20418.821.0302602 pour les paiements à effectuer aux maîtres d'ouvrage dans le cadre des travaux de ce P.E.M.

7) Le Pôle Multimodal de la gare de Connerré-Beillé

En autorisation de programme

-46 787 € sur l'opération 0302603 (AP462) dans le cadre du financement du projet d'aménagement du parking de la gare de Connerré-Beillé

8) Co Mobiles

En dépense de fonctionnement

5 000 € sur la ligne 6251 80 03046 en vue de participer à l'opération Co-Mobiles72.

II – OPTIMISER LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

A – LES CIRCUITS SCOLAIRES :

1) Les transports scolaires des collégiens, des lycéens, des primaires et des maternelles

En dépense de fonctionnement :

15 199 180 €HT sur la ligne 6245 81 03002 pour les services scolaires quotidiens.

85 000 €HT sur la ligne 6245 81 03033 pour les services scolaires internes.

En recette de fonctionnement

1 560 000 €HT sur la ligne 7067 81 03042 résultant des participations des élèves subventionnés.

DECIDE pour l'année scolaire 2012/2013 de porter la participation demandée aux familles à 80 €TTC par enfant pour les élèves subventionnés avec un forfait famille maximum de 160 €TTC, de maintenir à 10 €TTC les duplicatas de cartes perdues ainsi qu'à 10 € TTC la carte délivrée pour les correspondants étrangers et les stagiaires, de créer une carte de transport au tarif de 160 € (identique au tarif étudiant) pour les élèves scolarisés en B.T.S. utilisant les circuits scolaires ordinaires.

2) La valorisation des achats des abonnements T.I.S., SNCF et SETRAM

En dépense de fonctionnement

2 500 000 €HT sur la ligne 6245 81 03012 pour les abonnements scolaires des élèves transportés sur les lignes T.I.S., SNCF et SETRAM.

3) Les bourses de transports des internes

En dépense de fonctionnement

158 000 € sur la ligne 6513 81 03003 pour le versement des bourses de transport des élèves internes.

4) Le transport des élèves hors département

En dépense de fonctionnement

80 000 € sur la ligne 6568 81 03040 correspondant au paiement versé aux départements voisins

En recette de fonctionnement

80 000 € sur la ligne 7473 81 03040 résultant du versement de ces départements.

B – LE TRANSPORT DES ELEVES HANDICAPES :

En dépense de fonctionnement

2 823 500 € HT sur la ligne 6245 52 03004 et **40 000 €** sur la ligne 62878 52 03004 pour le transport des élèves handicapés.

C – LE TRANSPORT DES ELEVES DES SIVOS :

En dépense de fonctionnement

1 200 000 € sur la ligne 6245 81 03006 pour le financement de 80 % du transport des SIVOS.

120 000 € sur la ligne 6568 81 03006 pour les demandes de subvention (SIVOS).

En recette de fonctionnement

50 000 € sur la ligne 7474 81 03044 résultant du versement des communes sans école.

D – LE TRANSPORT DES PRIMAIRES VERS LES PISCINES :

En dépense de fonctionnement

240 000 € sur la ligne 6245 81 03007 correspondant au paiement direct par le Conseil général des dépenses de transport vers les piscines

80 000 € sur la ligne 6568 81 03007 pour les demandes de subvention (piscines)

En recette de fonctionnement

120 000 € sur la ligne 7474 81 03007 résultant du versement de 50 % par les communes

COMMISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Somaré

Rapporteur : M. de Nicolay

12 - Poursuivre l'Aménagement numérique des territoires pour favoriser leur développement

Avec onze abstentions,

DECIDE, dans l'attente de l'adoption du SDTAN, d'accompagner les collectivités désireuses de mettre en œuvre dès à présent des solutions de montée en débit de leur territoire par une aide à l'investissement à hauteur de 20%. Cette aide pourra être portée à 25% du coût de l'opération dans le cas où une commune de moins de 500 habitants souhaiterait supporter seule la charge d'un NRA pour assurer la desserte de la majorité de sa population.

DECIDE le transfert au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique de la compétence, telle que définie par l'article L.1425-2 du CGCT.

ATTRIBUE au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique :

- une subvention de **10 000 €** correspondant à la participation forfaitaire du Département aux frais de fonctionnement du SmsAn.
- une subvention de **1 280 000 €** permettant de couvrir la totalité de l'annuité d'emprunt. Ce montant sera susceptible d'être révisé en cours d'exercice en fonction de l'évolution réelle des taux d'intérêt.

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
DEPENSE Montée en débit	20415 68 3015010	P0038-2001-1	300 000 €	
Subvention SMSAN	20415 68 3015003	P0038-2001-1		1 280 000 €
Participation fnt SMSAN	6561 68 30189			10 000 €
Adhésion AVICCA	6281 68 30 188			4 525 €

13 - Routes : relier les territoires

DECIDE d'inscrire les crédits ci-après :

I - AMENAGEMENTS ROUTIERS : MODERNISER NOTRE RESEAU

I.1 PROJETS STRUCTURANTS

A – DEVIATION D'AGGLOMERATION

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2001-1 - 2151 621		11 500
2003-1 - 2031 621		2 500
2003-1 - 2151 621		25 500
2003-1 - 23151 621		3 735 500
2003-1 – opération 70441 12	5 000	
2003-1 – opération 70441 17	22 410 000	

Recettes		
– 1321 621		150 000
– 1322 621		100 000
– 1324 621		160 310
– 1324 621		75 000

B – OPERATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LE MANS METROPOLE

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2001-2 - 2031 621		10 000
2001-2 - 23151 621		60 000

Recettes		
– 1324 621		8 000
– 1324 621		124 000

C – FIN DU CONTRAT ETAT-REGION ET DU PLAN REGIONAL D'ACTION DE SECURITE ROUTIERE 2000-2006

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2005-1 – 23151 621		5 000

Recettes		
– 1321 621		86 000
– 1324 621		2 000

I.2 LES AMENAGEMENTS D'ITINERAIRES

A – ETUDES DE VOIRIE ET FRAIS D'INSERTION

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2004-1 – 2031 621		200 000
205 621 70539		40 000
2033 621		4 000
Programme 2012		
2004-1 - opération 70462 10	200 000	
Recettes		
– 1328 621		17 000
– 1322 621		10 200

B – MODERNISATION DU RESEAU 1A

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2008-1 – 2151 621		10 000
2008-1 – 23151 621		461 000
2011-1 – 23151 621		20 000
2012-1 – 2151 621		50 000
2012-1 – 23151 621		2 150 000
Programme 2012		
2012-1 – opération 70560 01	2 100 000	
2012-1 – opération 70560 02	100 000	

C – MODERNISATION DU RESEAU 1B

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2003-1 – 23151 621		5 000

D – MODERNISATION DU RESEAU SECONDAIRE

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2002-3 – 23151 621		49 000
2006-3 – 2151 621		5 000
2006-3 – 23151 621		485 000
2010-1 – 23151 621		120 000
Programme 2010		
2010-1 – opération 70529 01	20 000	
Recettes		
– 1324 621		58 000
– 1324 621		500
– 1324 621		110 000

E – OPERATIONS IMMOBILIERES

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2001-3 – 2151 621		50 000

Recettes		
– 024 621		15 000
– 7788 621		1 000

I.3 LE SOUTIEN AUX AUTRES MAITRES D'OUVRAGES

A – AIDES AUX COMMUNES

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2001-1 - 20414 628 70428	15 745	15 745
2001-1 - 20414 628 70428 36	2 590	2 590
2001-1 - 20414 628 70428 37	61 665	61 665
2001-2 - 20414 628 70429	20 000	20 000
2001-3 - 20414 628 70430	1 700 000	1 700 000

B – LES ECHANGEURS

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2003-2 – 2042 628		660 000

C – POLE D'EXCELLENCE SPORTIVE

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2008-1 – 2031 621		400 000

D – TRANSFERT DE VOIRIES

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2006-1 – 20414 628		1 260 000

II – ENTREtenir ET EXPLOITER NOTRE RESEAU

A – MOYENS TECHNIQUES

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2157 621		135 000
2182 621		995 000
2185 621		8 000
21838 621		3 000

B – OUVRAGES D'ART

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2001 1 – 23151 621		500 000

Programme 2012
2001 1 – opération 70433 17 **500 000**

C – RENFORCEMENT ET TAPIS TECHNIQUES

Dépenses	Montant AP	Montant CP
23151 621		1 970 000

Recettes	Montant AP	Montant CP
23151 621		17 151

D – ADMINISTRATION GENERALE ET ENTRETIEN ROUTIER

Dépenses	Montant AP	Montant CP
60633 621		548 000
6135 621		254 000
61523 621		12 737 590
6218 621		5 000
6218 622		5 000
6227 621		20 500
6132 621		550
6231 621		4 000
6236 621		2 700
62878 621		10 200
6251 621		3 000
6355 621		5 100
62268 621		5 000
654 621		360

Recettes	Montant AP	Montant CP
70323.621		34 700
7788.621		100 000
7083.621		1 141 000
70878.621		92 000
7342.621		3 482 947
70321.621		6 000
7473.621		16 000

III – AMELIORER LA SECURITE DE NOTRE RESEAU

A – OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

Dépenses	Montant AP	Montant CP
2011-1 : 2151 621		5 000
2012-1 : 2151 621		30 000
2011-1 : 23151 621		94 000
2012-1 : 23151 621		871 000

Programme 2012	1 000 000
dont opération 7055701	50 000

Recettes	Montant AP	Montant CP
1345 621		500 000

B – EQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Dépenses	Montant AP	Montant CP
23152 621		500 000

* *

AUTORISE le Président à signer les conventions de déplacement des réseaux, les conventions avec les riverains concernés par les conséquences des opérations de modernisation du réseau routier, notamment pour les travaux d'isolation acoustiques chez les propriétaires,

DECIDE d'accorder une subvention à la Commune de Sainte-Cérotte pour la réalisation d'un tapis d'enrobés sur la R.D. 13 d'un montant de **2 590 €**,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de **61 665 €** à la Commune de Sablé-sur-Sarthe pour la réalisation d'un tapis d'enrobés, d'un giratoire et d'un tourne-à-gauche sur la R.D. 309, dans le cadre de l'aménagement de la Gare Nord du Pôle d'Echange Multimodal,

HABILITE le Président à solliciter les subventions liées aux opérations routières,

CONFIRME le mode de répartition actuel de l'aide à la voirie communale afin d'aider prioritairement les petites Communes.

14 - Parc départemental – Budget Annexe 2012

A l'unanimité,

ADOPTE, par chapitre, le budget annexe du Parc Départemental pour l'exercice 2012,

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget du Parc Départemental pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses : **10 522 000 €**
- recettes : **10 522 000 €**

15 - Diversifier l'offre de logement pour contribuer à la cohésion sociale

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

I – LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
DEPENSES				
Prêts logts pers. âgées	2748-72-84020			300 000,00 €
Créances irrécouvrables	654-72-84089			10 000,00 €
Appel à projets P.D.H.	20414-72-8405013	P0063-2001-1	50 000,00 €	50 000,00 €
RECETTES				
Prêts logts pers. âgées	2748-72-84020			300 000,00 €

DELEGUE à la Commission Permanente la modification de la fiche 4.21 du guide des aides portant à 2 400 € le montant maximum du prêt aux personnes âgées.

II – LES POLITIQUES SOCIALES DE L'HABITAT

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
<u>Les actions du P.D.A.L.P.D.</u>				
Observatoire départemental du logement				
DEPENSES				
Achat de fichiers	205-72-84054			9 400,00 €
RECETTES				
Participation Etat	74718-72-84054			30 000,00 €
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées				
DEPENSES				
Études	6041-72-84079			30 000,00 €
Fonds de solidarité Logement (FSL)				
DEPENSES				
Accès au logement	2748-72-84060			320 000,00 €
	6568-72-84060			350 000,00 €
Maintien logt loyers imp.	2748-72-84061			440 000,00 €
	6568-72-84061			300 000,00 €
Impayés d'énergie	2748-72-84063			55 000,00 €
Impayés d'énergie	6568-72-84063			451 000,00 €
Impayés eaux (distrib.)	2748-72-84064			55 000,00 €
Impayés eaux (distrib.)	6568-72-84064			50 000,00 €
Accompag. social asso°	6574-72-84082			815 000,00 €
Aide médiation locative	6568-72-84066			45 000,00 €
Expertises organismes	6568-72-84062			10 000,00 €
Créances irrécouvrables	654-72-84081			200 000,00 €
Remises gracieuses accès	6748-72-84073			20 000,00 €
Remises gracieuses impayés	6748-72-84074			20 000,00 €

RECETTES			
Retour prêts (accès)	2748-72-84060		375 000,00 €
Retour prêts (maintien)	2748-72-84061		375 000,00 €
Impayés d'énergie	2748-72-84063		15 000,00 €
Impayés eaux (distrib.)	2748-72-84064		15 000,00 €
Participation Etat (logt)	7342-72-84087 (TSCA)		565 568,00 €
Participation Etat (énerg)	7342-72-84064 (TSCA)		33 018,00 €
Participation Etat (eau)	7342-72-84064 (TSCA)		33 019,00 €
Participation CAF	74888-72-84083		200 000,00 €
Part. Le Mans-Métropole et communes	7474-72-84085		125 000,00 €
Part. CCAS Le Mans	7474-72-84086		180 000,00 €
Participation EDF/GDF	74888-72-84084		109 000,00 €
Recherche immobilière et intermédiation sociale			
DEPENSES			
MOUS relogement	62268-72-84055		157 000,00 €
MOUS Mission locale Sarthe Nord	6568-72-84056		9 700,00 €
RECETTES			
Part. Etat MOUS relogement	74718-72-84055		70 000,00 €
Part. CAF MOUS relogement	74788-72-84055		9 570,00 €
<u>La production de logements très sociaux</u>			
DEPENSES			
Logts très sociaux P.L.A.I.	Opération 8405004	P0063-2001-1	150 000,00 €
	204178-72-8405004		100 000,00 €
	2042-72-8405004		50 000,00 €
Viabilisation const. sociale	20414-72-8405011	P0063-2001-1	150 000,00 €
			300 000,00 €
<u>Les structures adaptées</u>			
DEPENSES			
Aides exceptionnelles	Opération 8405009	P0063-2001-1	70 000,00 €
	20414-72-8405009		20 000,00 €
	204178-72-8405009		55 000,00 €
	2042-72-8405009		25 000,00 €
<u>La lutte contre l'habitat indigne</u>			
DEPENSES			
Lutte contre habitat indigne	62268-72-84076		69 400,00 €
	6231-72-84076		1 000,00 €
Travaux logts dégradés	2042-72-8406901	P0063-2005-1	50 000,00 €
RECETTES			
Lutte contre habitat indigne	74718-72-84076		35 090,00 €
Part.EDF logts dégradés	1318-72-8406901		40 000,00 €
<u>La délégation de compétence des aides à la pierre</u>			
DEPENSES			
Production logts sociaux	Opération 8406801	P0064-2005-1	320 000,00 €
	20414-72-8406801		40 000,00 €
	204178-72-8406801		500 000,00 €
	2042-72-8406801		160 000,00 €
Réhabilitation et démolition logts sociaux	Opération 8406802	P0064-2005-1	2 000,00 €
	20414-72-8406802		220 000,00 €
	204178-72-8406802		56 987,00 €
	2042-72-8406802		
RECETTES			
Production logts sociaux	1311-72-8406801		800 000,00 €
Réhabilitation et démolition logts sociaux	1311-72-8406802		200 000,00 €

ATTRIBUE **9 700 €** à la Mission locale Sarthe Nord sous réserve de la participation financière des partenaires

III – LE SOUTIEN AUX ACTEURS DU LOGEMENT

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
DEPENSES				
Fichier logts sociaux	6574-72-84043			9 000,00 €
Soutien à Sarthe Habitat	204178-72-84080	P0063-2012-1	7 500 000,00 €	500 000,00 €
H&D 72 et CALS-PACT	6574-72-84088			22 120,00 €
Associations de locataires	6574-72-84077			2 415,00 €

ATTRIBUE :

- une aide de **9 000 €** au Centre Régional pour l'habitat de l'Ouest afin de consolider le fonctionnement du fichier de la demande locative sociale.
- un crédit de paiement de **500 000 €** sur l'autorisation de programme de 7,5 M€ correspondant à la part fixe au titre de 2011, à verser à SARTHE HABITAT au plus tard le 1^{er} juillet 2012, contre production d'un rapport d'activité annuel retraçant les moyens mis en œuvre pour une optimisation de la gestion de son patrimoine.
- **12 629 €** à Habitat et Développement de la Sarthe (H&D 72) et **9 491 €** au Centre d'Amélioration du Logement de la Sarthe – Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'Habitat (C.A.L.S. – P.A.C.T.)
- **2 415 €** aux associations représentatives de locataires (CGL, CNL, CLCV, UFC que choisir...).

IV – LA REDUCTION DE L'EMPREINTE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
DEPENSES				
Réhabilitation HLM	Opération 8405003 204178-72-8405003 2042-72-8405003	P0063-2001-1	540 000,00 €	600 000,00 € 100 000,00 €
PIG "Habiter mieux"	62268-72-840--			190 850,00 €
Primes dévelop. Durable	20418-72-8405103	P0152-2001-1	425 000,00 €	425 000,00 €
Aide aux O.P.A.H.	20414-72-8405102	P0152-2001-1	42 689,00 €	6 689,00 €
Réhab. logts communaux	20414-72-8405002	P0063-2001-1	11 550,00 €	6 000,00 €
RECETTES				
PIG "Habiter mieux"	74718-72-84078			152 680,00 €

DECIDE d'engager une opération de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter mieux » mis en œuvre par l'Etat, pour la période 2012-2014.

Mme Labrette-Ménager, Mme Leroux, M Chauveau, M Vallienne, administrateurs de Sarthe Habitat, ne participent ni au débat, ni au vote.
(M. Touchard et M. de Nicolay , également administrateurs de Sarthe Habitat sont absents et excusés).

COMMISSION AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Royer

Rapporteur : M. Véron

16 - Agriculture : valoriser nos atouts

A l'unanimité,

VALIDE la fiche d'aide à la desserte forestière jointe en annexe

DECIDE d'initier une réflexion sur les initiatives permettant de valoriser nos productions locales et sur la faisabilité de la création d'une marque spécifique

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

programme	recette	Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
		Installation :				
P0115		transmission et installation (130301)	65737 928 06029			50 000 €
P0115		Accompagner les jeunes agriculteurs (130302)	65737 928 06175			148 465 €
P0115		Subv assoc. Installation (130302)	6574 928 06029			30 500 €
P0114		Installation JA 2012 (130302)		2012-1	60 000 €	
		Elevage				
P0117		Chambre agri élevage(130101)	65737 928 06132			2 640 €
P0117		Subv assoc élevage (130101)	6574 928 06132			54 425 €
P0114		Elevage 2012 (130101)		2012-1	20 000 €	
P0117		Prophylaxie (130102)	6574 928 06155			340 000 €
P0117	recette	Prophylaxie (130102)	74773 928 06155			1450 €

		Environnement)				
P0114		Environnement 2012 (1302)		2012-1	120 000 €	
P0125		Chambre agri environnement (130201)	65737 928 06152			118 685 €
P0125		Subv assoc environnement (130201)	6574 928 06152			25 975 €
P0125		Desserte forestière (130302)	2042 738 06154			5 000 €

		Performance				
P0114		Performance 2012 (1305)		2012-1	70 000 €	
P0118		Aide lutte ragondins (130502)	65734 928 06093			33 000 €
P0118		Chambre agri Valeur Ajoutée (130502)	65737 928 06151			13 910 €
P0118		Subv assoc VA (130502)	6574 928 06151			57 500 €
		Solidarité				
P0118		Suv assoc. Solidarité (130501)	6574 928 06072			104 600 €
P0114		Interventions agricoles	2042 928	2001-1		110 000 €
P0114		Interventions agricoles	2042 928	2012-1		170 000 €
P0115		Aide habitat jeunes agriculteurs	2042 928 0612601	2002-1		35 000 €

17 - Budget 2012 du laboratoire

A l'unanimité,

ADOpte le budget annexe du Laboratoire Départemental pour l'exercice 2012.

DECIDE de reverser au budget annexe du Laboratoire Départemental un montant de **127 700 €** en provenance de la D.G.D, et inscrit les crédits correspondant sur la ligne 6568 921 06095

ALLOUE une subvention d'activité de **360 000 €** au Laboratoire Départemental pour l'exercice 2012, et inscrit les crédits correspondant sur la ligne 6743 921 06095

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget du Laboratoire Départemental pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : **232 000 €**

Recettes : **232 000 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses : **3 366 500 €**

Recettes : **3 366 500 €**

INSCRIT dans le cadre de l'étude de rapprochement des laboratoires départementaux des Pays de la Loire, dont la Sarthe est pilote :

- une dépense de **50 000 €** ligne 6042 921 06095
- une recette de **40 000 €**, correspondant à la participation des quatre départements ligériens, sur la ligne 7473 921 06095

18 - Accompagner le développement de tous les territoires

Avec un vote « contre »,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants

Au titre de la mission « Favoriser le développement durable et équilibré du territoire » - programme « accompagner le développement de tous les territoires ».

I - POLITIQUE TERRITORIALE

1. Les conventions de développement local

Libellé Code action	Opération Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
Conventions de développement local 210201	Opération 06168	2012/1	2 511 031 €	
	20414-74-06168	2012/1		750 000 €
	Opération 0407304	1999/1	-1 399 654 €	
	20414-74-0407304	1999/1		750 000 €
	2042-74-0407304	1999/1		189 508 €

2. Les pays

Libellé code action	Opération Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
Contribution aux pays 210202	6561-74-04077			180 000 €

III - APPUI À L'INGÉNIERIE

--	--	--	--	--

2. CAUE

Libellé Code action	Opération Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
CAUE 210502				
Dépenses				
Participation CAUE	6568-74-84016			800 000 €
Recettes				
TD CAUE	7324-74-84016			800 000 €

M. Lorne, M. Trottet, Mme Labrette-Ménager, M. Le Mener, Mme Rivron, M. Fontaine, membres du CAUE, ne participent ni au débat, ni au vote.

IV – FONDS DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT URBAIN (FDAU)

Libellé Code action	Opération Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
Subventions FDAU 220402	20414-71-8404901	2001/1	400 000 €	400 000 €

V - AMÉNAGEMENT FONCIER

Libellé code action	Opération Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
Aménagement Foncier LGV 210601				
LGV	454212-928	2006/1		2 115 132 €
Recettes : Études LGV	454222-928			1 246 612 €
Fonctionnement CDAF	6231-928			1 000 €
Adhésion Idéal	6281-928			1 271 €

19 - Politique de l'eau : contribuer à la qualité, à la gestion et à la préservation de la ressource

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et crédits suivants :

<u>I CONTRIBUER A LA QUALITE ET A LA GESTION MAITRISEE DES COURS D'EAU</u>						
Programme	Libellé	Imputation	AP	Montant AP	Montant CP	Recettes
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE						
P0059	Étude passes à poissons	2031 64 8009631	2001-1	400 000 €	400 000 €	
	AELB	1328 64 8009631	2001-1			167 224 €
	Travaux passes à poissons	23153 64 8009631	2001-1	2 100 000 €		
	Études barrage des bouches d'Huisne	2031 64 8009629	2001-1		25 000 €	
	Études barrage de Pontieue	2031 64 8009645	2001-1	5 000 €	30 000 €	
	Barrage d'Enfer	2031 64 8009642	2001-1		40 000 €	
	Travaux non programmés	23153 64 8009636	2001-1		200 000 €	
P0154	Entretien des barrages	61523 64 80021			50 000 €	
P0059	Télégestion des clapets automatiques	23153 64 8009715			55 000 €	

ENTRETIEN RAISONNÉ DES RIVIÈRES						
P0153	Travaux CRE Sarthe Amont	61523 64 80132			200 000 €	
	AELB	7475 64 80133				100 000 €
	Région	7472 64 80134				40 000 €
	Travaux CRE Sarthe Aval	61523 64 80144			50 000 €	
	AELB	7475 64 80144				25 000 €
	Région	7472 64 80144				10 000 €
	Travaux CRE Loir	61523 64 80123			50 000 €	
	AELB	7475 64 80123				25 000 €
	Région	7472 64 80123				10 000 €
	Étude bilan CRE Loir	617 64 80152				10 000 €
P0060	Participation au Syndicat mixte de l'Huisne	6561 64 80031			60 000 €	
P0153	Enlèvement arbres gênants	61523 64 80135			20 000 €	
	Gestion des plantes envahissantes	61523 64 80136			30 000 €	
	Petites rivières	61523 64 80022			15 000 €	
P0059	Étude protection berges St Léonard	2031 64 8009644	2001-1		22 000 €	
	Travaux protection berges St Léonard	23153 64 8009644	2001-1	180 000 €	180 000 €	
	Berges de Montfort	23153 64 8009623	2001-1	- 1 -	5 000 €	
	Berges des Riffaudières	23153 64 8009622	2001-1		5 000 €	
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS						
P0059	Études Syndicats intercommunaux	20414 64 8009609	2001-1	40 100 €	40 000 €	
	Études Associations syndicales de riverains	2042 64 8009609	2001-1	10 000 €	10 000 €	
	Travaux syndicats intercommunaux	20414 64 8009601	2001-1	80 000 €	80 000 €	
	Travaux associations syndicales de riverains	2042 64 8009601	2001-1	20 000 €	20 000 €	
P0061	Taxes syndicales sur rivière	637 64 80156			1 200 €	
P0154	Participation au SMPEI	6561 64 80104			12 000 €	
P0059	Participation à la réduction de la vulnérabilité aux inondations sur Le Mans Métropole	20414 64 8009711	2001-2	85 000 €		
P0061	Participation à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	6561 64 80148			52 000 €	
P0060	Participation au SAGE du Loir	6568 64 80122			20 000 €	
P0061	Participation à la cohérence hydraulique du Bassin de la Maine	6568 64 80107			10 000 €	
	Participation aux associations	6574 64			2 400 €	

II – CONTRIBUER A LA SECURISATION ET A LA PRESERVATION EN EAU POTABLE

SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU : AIDER AU REGROUPEMENT DES STRUCTURES 210402

P0123	Sondages de reconnaissance	20414 61 06062			25 000 €	
	Adduction d'eau	20414 61 06128	2002-1		850 000 €	
	Adduction d'eau 2012	20414 61 06128	2012-1	800 000€		
	Sondages de reconnaissance	2314 61 06062			75 000 €	
P0013	allègement emprunt	20414 61 00930			13 829 €	
P0123	schéma la fertè cherré	617 61 06150			28 000 €	
	schéma la fertè cherré	7474 61 06150				16 000 €
	schéma la fertè cherré	74788 61 06150				11 500 €
	recherche en eau	74788 61 06062				20 000 €

PROTÉGER LA RESSOURCE : PROTECTION ET SUIVI DES NAPPES : 210403

P0123	Protection des captages	20414 61 06172	2012-1	10 000 €	10 000 €	
	Achat logiciel piézométrie	205 61 06171			10 000 €	
	Acqui.matériel piézométrie	2153 61 06171			25 000 €	
	Réseaux de mesure	61523 61 06171			8 000 €	
	Autres biens mobiliers	61558 61			500 €	
	MAE eaux	6574 61 06173			8 050 €	
	Recettes piézo onema	74718 61 06171				13 420 €
	Fournitures petit équipement	60632 61			1 500 €	

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Somaré

Rapporteur : Mme Labrette-Ménager

1 - Développement durable

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur les actions en matière de développement durable.

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Royer

Rapporteur : Mme Labrette-Ménager

20 - Environnement : préserver notre cadre de vie

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et crédits suivants :

Programme	recettes	Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP
P0124		I Assainissement				
		Assainissement	20414 61 06127	2002-1		2 200 000 €
		Assainissement 2012	20414 61 06127	2012-1	1 500 000 €	
		Matériel autosurveillance	2157 61 06106			15 000 €
		Allègement emprunt	20414 61 00930 (P0013)			27 104 €
		Autosurveillance	60632 61 06061			5 000 €
		Autosurveillance	617 61 06061			10 000 €
		Autre personnel extérieur	6218 61-06061			1 600 €
		recettes Autosurveillance	7068 61 06061			65 000 €
	recettes Autosurveillance	74788 61 06061			150 000 €	
		II Cadre de Vie				
		1) Déchets				
P0121		Déchets : plan (220101)	6042 731 05095			60 000 €
		Déchets : actions CG (220102)	6042 731 05058			50 000 €
	recettes	Ademe BTP	74788 731 05058			30 000 €
		Elimination des déchets	20414 731 0615801	2012-1	80 000 €	80 000 €
		Stagiaire	6218 731 05058			1 600 €
		Frais insertion	6231 731 05058			1 000 €
		Cotisation Amorce Idéal	6281 731 05085			3 700 €
		Opération pilote composteurs collèges	2188-731-05096			10 000 €
	recette	R. Ademe : Opération pilote composteurs collèges	1311-731-05096			10 000 €
		Sub. assoc. déchets	6574 731 05058			20 000 €
recettes	Recettes Ademe	74788 738 05089			86 535 €	
		2) Biodiversité				
		a)Espaces naturels sensibles				
P0119		Frais d'insertion	2033 738- 0616701	2012-1	1 000 €	1 000 €
		ENS (comm.)	20414 738 0616701	2012-1	58 000 €	38 000 €
		ENS (assoc.)	2042 738 0616701	2012-1		20 000€
		Acquisition ENS	2118 738 0616701	2012-1		5 000 €
		Espaces naturels sensibles	2128 738 0616701	2012-1	60 000 €	50 000 €
		Espaces naturels sensibles	2181 738 0616701	2012-1		5 000 €
		Animations ENS	6042 738 05070			15 000 €
		Espaces naturels sensibles	61521 738 05070			40 000 €
		Etudes & recherches	617 738 05070			25 000 €
		Transports sorties nature	6245 738 05070			1 000 €
		Sub. assoc. ENS	6574 738 05070			64 000 €
	recettes	c)T.D.E.N.S.	7323 738 84017			1 800 000 €
			b)Arbres et bocage			
P0119		Subvention plantations haies	20414 738 05022			2 000 €
		Subvention plantations haies	2042 738 05027			48 000 €
		Plantat. d'arbres routes	2121 621 06159			18 000 €
		Travaux routes	2128 621 06160			60 000 €
		Travaux collèges	2128 221 06161			20 000 €
		Travaux propriétés	2128 738 06162			40 000 €
		Travaux Châtaigneraies	2128 738 06163			20 000 €
		Broyage et entretien routes	61524 621 06164			12 000 €
		Entretien Châtaigneraies	61524 738 06163			5 000 €
		Etudes & recherches	617 738 06165			3 000 €
		Petit matériel	60632 738-06174			500 €
		Stagiaire	6218 738-06174			1 600 €

	recettes	Travaux plantations Châtaigneraies	13273 738 06163			25 000 €
		III Pratiques écoresponsables				
P0122		Trophée DD collèges	6042 738 06036			6 000 €
		CLI inst° nucléaire lonisos	6281 738 05091			1 000 €
		Éducation environnement	65734 738 05034			4 000 €
		Trophée DD collèges	65738 738 06036			18 000 €
		Éducation environnement	6574 738 05034			4 000 €
		Mission DD, grand prix	6713 738 06166			15 000 €
		Collecte canettes	6236 738 06166			3 000 €
		Stagiaire	6218 738 06166			2 000 €
	recettes	CLI inst° nucléaire lonisos	74718 738 05091			1 000 €
	recettes	EE et trophées DD	74788 738 05034			9 000 €
		Plan climat édition	6236 738 05094			3 000 €

VALIDE l'affectation prévisionnelle de la TDENS pour l'année 2012 conformément à l'annexe jointe

DECIDE de mettre en œuvre un plan climat énergie territorial qui visera à réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par le patrimoine et les activités du Conseil général.

DECIDE de lancer

- la révision du Plan des déchets du BTP établi par les services de l'État en 2002, dont la compétence a été transférée au Conseil général et qui devra être achevée avant juillet 2013 ;
- la révision du PEDMA qui deviendra « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux », à effectuer également avant juillet 2013.

21 - Renforcer et sécuriser le Réseau rural de distribution publique d'électricité

A l'unanimité,

INSCRIT les crédits ci-après :

Code action	Libellé	Imputation	AP	Montant AP	Montant CP	Recettes
I - RENFORCEMENTS ET SECURISATION DE RESEAUX						
270101	Les renforcements	23153 93 9205107	2001-1	9 000 000 €	8 000 000 €	
	FACE	1321 93 9205107	2001-1			5 200 000 €
	TVA	23153 93 9205107	2001-1			1 311 037 €
	Sécurisation	23153 93 9205108	2001-1	3 000 000 €	2 200 000 €	
	FACE	1321 93 9205108				1 430 000 €
	TVA	23153 93 9205108				360 535 €
	Résorption des fils nus FACE S'	23153 93 9205109	2001-1	1 200 000 €	1 000 000 €	
	FACE	1321 93 9205109	2001-1			650 000 €
	TVA	23153 93 9205109	2001-1			163 880 €
II - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX						
270102	Souterrain électrique	23153 93 9204920	2001-1	4 000 000 €	4 000 000 €	

	esthétique					
	TVA	23153 93 9204920	2001-1			655 518 €
	Communes	1324 93 9204920	2001-1			903 010 €
	ERDF	1328 93 9204920	2001-1			510 000 €
	Environnement FACE C	23153 93 9204917	2001-1	3 000 000 €	2 600 000 €	
	TVA	23153 93 9204917	2001-1			426 087 €
	Communes	1324 93 9204917	2001-1			586 957 €
	FACE	1321 93 9204917	2001-1			1 580 000 €
	Dissimulation des réseaux à renforcer	23153 93 9204918	2001-1	4 000 000 €	4 000 000 €	655 518 €
	Réseau téléphonique aidé	23153 93 9204907	2001-1	2 000 000 €	2 000 000 €	
	Communes	1324 93 9204907	2001-1			900 000 €
III - REDEVANCES						
270102	Occupation du domaine public par ERDF	70323 621 70442				45 000 €
	Fonctionnement de la concession R1	757 93 92014				500 000 €
	Occupation du domaine public par France Télécom	70323 621 70274				400 000 €
	Concession R2	1321 93 92011				4 000 000 €
	Taxes sur la consommation finale d'électricité	7351 93 92053				3 800 000 €
IV – ACTIONS COMPLEMENTAIRES						
270101	Terrains pour transformateurs	2111 93 92001			20 000 €	
	Mise en valeur pour éclairage	20414 93 9001706	2001-1		40 000 €	
	Convention support sécurité	2042 93 9001707	2001-1		40 000 €	
	Adhésion FNCCR	6281 93 92036			46 000 €	

HABILITE le Président du Conseil général à signer les conventions de passage et de surplomb pour l'établissement de servitude sur les propriétés privées.

COMMISSION CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Royer

Rapporteur : Mme Rivron

22 - Encourager l'accès à la culture

Avec quatorze abstentions et deux votes « contre »,

DECIDE D'INSCRIRE au budget départemental pour 2012 les crédits suivants :

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP invest	Montant CP fonct	Recette
I – Structurer l'enseignement artistique et développer les pratiques amateurs et sensibilisation						
A) Schéma départemental des enseignements artistiques						
Aide aux collectivités	65734.311.10334				885 000 €	

Aide aux associations	6574.311.10334				15 000 €
Missions d'études	62268.311.10334				10 000 €
B) <u>Transmission et pratiques amateurs</u>					
Aide aux collectivités	65734.311.10348				6 000 €
Aide aux associations	6574.311.10348				314 000 €
C) <u>Opérations de sensibilisation</u>					
Aide aux organismes publics	65738.311.10349				21 600 €
Aide aux associations	6574.311.10349				135 400 €
Transports	6245.311.10349				43 000 €
II – <u>Accompagner la création artistique et favoriser sa diffusion</u>					
A) <u>Création</u>					
<i><u>1- Aide aux équipes artistiques</u></i>					
Aide aux associations	6574.311.10350				295 000 €
<i><u>2- Aide aux structures missionnées</u></i>					
Établissements publics	65737.311.10086				48 000 €
Associations	6574.311.10086				162 000 €
<i><u>3- Dispositifs spécifiques</u></i>					
Aide aux tournages de courts métrages	6574.311.10261				10 000 €
Création contemporaine	20414.312.10317			25 000 €	

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP invest	Montant CP fonct	Recette
B) <u>Diffusion</u>						
<i><u>1- Aide aux lieux</u></i>						
Réseau de diffusion départemental						
CCS (mission symphonique et jeune public)	6743.311.1035 1				105 000 €	
EPIC	65737.311.103 51				22 950 €	
Associations	6574.311.1035 1				65 980 €	
Scènes en Sarthe						
* collectivités	65734.311.100 14				36 000 €	
* établissements publics	65737.311.100 14				4 500 €	
* associations	6574.311.1001 4				22 500 €	
Scènes départementales Jeune public						
* collectivités	65734.311.103 23				31 500 €	
* établissements publics	65737.311.103				18 000 €	

* associations	23 6574.311.1032 3				49 500 €
Aide à l'aménagement :					
Salles polyvalentes	Opération 1035401 20414.33.1028 203	P0161/ 2012/1	75 000 €		
Équipement numérique des salles de cinéma	2042.311.1001 3	P0057/ 2001/1		150 000 €	
Équipement culturel de Fresnay	20414.311.102 8236	P0057/ 2001-1		15 500 €	100 900 €
<u>2- Aide aux manifestations</u>					
Festivals					
* collectivités	65734.311.100 22				67 500 €
* associations	6574.311.1002 2				318 500 €
Manifestations et initiatives diverses					
* associations	6574.311.1002 0				120 000 €

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP invest	Montant CP fonct	Recette
III – Valoriser, préserver et développer la connaissance du patrimoine						
A) Le département, opérateur de développement patrimonial						
<u>1- les opérations de valorisation menées par le Département</u>						
Centre culturel de la Sarthe Épau : aménagement de l'accueil	6743.311.10019 231314 312 3030001	P0054/ 2012/1	250 000 €	250 000 €		1 040 000 €
	Opération 1028238	P0057/ 2001/1	-199 402 €			
Épau : ascenseur	231314 312 3014763	P0054/ 2001/1	135 000 €	415 000 €		
Épau : réfection du système informatique	231314 312 3030002	P0054/ 2012/1	45 000 €	45 000 €		
Épau : système de sécurité incendie	231314 312 1028237	P0057/ 2001/1		150 000 €		
Vivoin : éclairage du cellier	231314 312 3030005	P0054/ 2012/1	15 000 €	15 000 €		
Musée des 24 H : bâtiment pour réserve	231314 314 3030004	P0054/ 2012/1	200 000 €	130 000 €		
	Opération 1028233	P0057/ 2001/1	-200 000 €			
Musée des 24 H : travaux divers	231314 314 3030003	P0054/ 2012/1	40 000 €	40 000 €		
Musée des 24 H : climatisation	231314 314 3030006	P0054/ 2012/1	40 000 €	40 000 €		
Site archéologique Aubigné- Racan	231314 312 1028234	P0057/ 2001/1		90 000 €		
Équipement sites départementaux	2181.312.10347			120 000 €		
Signalétique Patrimoine	2188.312.10289			5 000 €		

Services divers : développement patrimonial	6238.312.10346				39 000 €
Acquisition œuvres d'art	216.312.10356			10 000 €	
Entretien site de Cherré	6568.312.10355				12 000 €
Honoraires intervenants	62268.312.10324				22 000 €
Services divers : animation patrimoine	6238.312.10260				40 000 €
Transports Patrimoine	6245.312.10356				6 500 €
Gratification stagiaires	6218.312.10356				6 000 €
Acquisition de petit matériel	60632.312.10260				2 500 €
Documentation	6182.311.10356				2 000 €
Annonces & insertions	6231.312.10356				1 500 €
Restauration, réception	6234.312.10356				3 500 €
Impression de documents	6236.312.10260				30 500 €
Cotisations, adhésions	6281.311.10356				500 €
Acquisition mobilier culturel	2188.311.10356			5 000 €	
<u>2- Conservation du patrimoine départemental</u>					
Transvap : restauration	2316.312.1028219	P0057/ 2001/1		15 000 €	
<u>3- Opérations de connaissance du patrimoine menées par le Département</u>					
Inventaire	62268.312.10296				5 000 €

Libellé	Imputation	N° AP	Montant AP	Montant CP invest	Montant CP fonct	Recette
B) Le département, accompagnateur des politiques patrimoniales locales						
<u>1- Le soutien aux actions de valorisation</u>						
Espace Faïence de Malicorne	65737.314.10308				100 000 €	
Actions associatives	6574.312.10357				257 000 €	
Réseau Patrimoine vivant	6574.311.10087				64 500 €	
<u>2- L'accompagnement aux opérations de conservation du patrimoine</u>						
Monuments historiques	opération 1035402	P0161/ 2012-1	350 000 €			
* aide aux propriétaires publics	20414.312.1028202	P0057/ 2001/1		300 000 €		
* aide aux propriétaires privés	2042.312.1028202	P0057/ 2001/1		80 000 €		
Patrimoine rural non protégé	opération 1035403	P0161/ 2012-1	100 000 €			
* aide aux propriétaires publics	20414.312.1028224	P0057/ 2001/1		20 000 €		
* aide aux propriétaires privés	2042.312.1028224	P0057/ 2001/1		80 000 €		
* recette	7342.312.10358					71 905 €
Édifices cultuels non protégés	Opération 1035404	P0161/ 2012/1	150 000 €			
	20414.312.1028201	P0057/ 2001/1		150 000 €		
Patrimoine mobilier	20414.312.10278			50 000 €		
Prix VMF	6713.312.10359				2 000 €	
IV - Dotation culturelle cantonale						
Dotation culturelle cantonale	6574.311				345 722 €	

ATTRIBUE au Centre Culturel de la Sarthe la subvention de fonctionnement de **1 040 000 €**

ATTRIBUE à l'Espace Faïence de Malicorne la subvention de fonctionnement de **100 000 €** concernant la mise en œuvre et l'animation de son projet scientifique et culturel.

ADOPTE les dispositifs concernant :

- l'aide au sous-titrage (annexe n° 1),
- l'aide à la numérisation des salles de cinéma (annexe n° 2),
- l'aide à la construction et à l'aménagement des salles polyvalentes (annexe n° 3),
- les aides à la conservation du patrimoine privé (annexe n° 4).

CREE le comité de pilotage patrimoine dont les membres sont :

- les conseillers généraux membres de la commission culture,
- le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine ou son représentant,
- le délégué départemental de l'association des Vieilles Maisons Françaises ou son représentant,
- le président départemental des Petites Cités de Caractère ou son représentant,
- le président du C.A.U.E. de la Sarthe ou son représentant,
- les présidents des pays sarthois ou leurs représentants.

Le président de la commission de la culture, de la jeunesse et des sports présidera ce comité de pilotage.

Mesdames Rivron, Leroux, Albagli, Heuzé, Messieurs de Nicolay, Royer, Rossard, membres du Centre culturel de la Sarthe,

Madame Albagli, de l'espace Faïence de Malicorne, ne participent ni au débat, ni au vote.

23 - Offrir des services culturels de qualité : - Bibliothèque Départementale de la Sarthe - Archives Départementales

A l'unanimité,

I - DECIDE, pour permettre la poursuite des activités de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe, d'inscrire les crédits suivants au budget départemental :

1/ Promotion de la lecture publique et de l'accès à des ressources culturelles : (250401)

Chapitre 011 au titre des dépenses de fonctionnement : **427 100 €**

Natures :

6065 : 272 500 €

6068 : 6 000 €

6182 : 8 000 €

6188 : 1 500 €
6232 : 1 000 €
6233 : 5 000 €
6236 : 42 000 €
6238 : 19 700 €
6241 : 500 €
6251 : 1 000 €
6281 : 300 €
60623 : 600 €
60632 : 1 500 €
61558 : 67 500 €

Chapitre 21 au titre des dépenses d'investissement : **13 000 €**

Natures :

2188 : 8 000 €
2181 : 5 000 €

Chapitre 13 au titre des recettes d'investissement: **4 000 €**

Nature 1311

2/ Diffusion de ressources patrimoniales et culturelles (250202)

Chapitre 011 au titre des dépenses de fonctionnement : **36 700 €**

Natures :

6135 : 2 000 €
6183 : 37 400 €

Chapitre 65 au titre des dépenses de fonctionnement : **16 000 €**

Nature 65734

Chapitre 204 (P0057-AP 433) au titre des dépenses d'investissement

Nature 20414 : **100 000 €**

Et une autorisation de programme de **300 000 €**(P0098 – 2012) pour la poursuite du Plan de lecture publique.

3/ La conduite d'actions de diffusion pédagogique et culturelle (250203)

Chapitre 65 au titre des dépenses de fonctionnement : **56 000 €**

Nature 6574

Chapitre 67 au titre des dépenses de fonctionnement : **4 000 €**

Nature 6713

II - DECIDE, pour permettre la poursuite des activités des Archives départementales de la Sarthe, d'inscrire les crédits suivants au budget départemental :

1/ La préservation et l'enrichissement du patrimoine d'archives départemental (250302 et 250401)

Chapitre 011 au titre des dépenses de fonctionnement : **56 050 €**

Natures :

(250302)

6064 : 15 000 €

6065 : 7 500 €

6182 : 7 500 €

6231 : 2 000 €

6288 : 2 550 €

(250401)

6156 : 3 500 €

6241 : 100 €

60632 : 10 000 €

60636 : 4 500 €

61551 : 400 €

61558 : 3 000 €

Chapitre 21 au titre des dépenses d'investissement : **74 000 €**

Natures :

216 : 25 000 €

2188 : 25 000 €

2181 : 20 000 €

2157 : 4 000 €

Chapitre 23 au titre des dépenses d'investissement : **48 000 €**

Nature 2316

Chapitre 13 au titre des recettes d'investissement : **5 000 €**

Nature 1321

2/ La diffusion de ressources patrimoniales et culturelles (250401)

Chapitre 011 au titre des dépenses de fonctionnement : **20 450 €**

Natures :

6234 : 300 €

6236 : 20 000 €

60623 : 150 €

Chapitre 012 au titre des dépenses de fonctionnement : **1 500 €**

Nature 6218

Chapitre 21 au titre des dépenses d'investissement : **30 000 €**

Nature 2188

Chapitre 13 au titre des recettes d'investissement : **10 000 €**

Nature 1321

3/ La conduite d'actions de diffusion pédagogique et culturelle (250402)

Chapitre 011 au titre des dépenses de fonctionnement : **50 000 €**

Natures 6233

Chapitre 74 au titre des recettes de fonctionnement : **5 000 €**

Nature 74718

24 - Eduquer à la citoyenneté

Avec quinze abstentions,

DECIDE d'inscrire :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 **27 500 €**

Natures :

60623 : 500 €

6068 : 1 000 €

6132 : 1 000 €

6228 : 2 500 €

6232 : 2 000 €

6238 : 4 500 €

6245 : 13 500 €

6281 : 2 500 €

Chapitre 65 **6 500 €**

Natures :

65737 : 3 000 €

6574 : 3 500 €

25 - Promouvoir les pratiques sportives

A l'unanimité,

I – Accompagner les clubs Professionnels :

Le Mans Sarthe Basket et le Mans Football Club (n°260 101)

INSCRIT et ATTRIBUE

- **335 388 €** à Le Mans Sarthe Basket au titre de l'intérêt général de ce club pour la saison sportive 2012 / 2013 sur la ligne 6574 32 10331,
- **224 340 €** au titre de la formation sportive pour le MSB sur la ligne 6574 32 10331,
- **80 000 €** pour la participation du MSB à la coupe d'Europe sur la ligne 6574 32 10331,
- **24 500 €** au profit du centre de formation de Le Mans FC sur la ligne 6574 32 10331 ;

HABILITE le Président à signer les conventions ci-annexées.

2) Convention de partenariat relative au financement du stade MMArena

INSCRIT et ATTRIBUE

- **100 000 €** à la ville du Mans au titre de la contribution forfaitaire annuelle affectée au remboursement d'une partie des emprunts souscrits par Le Mans Stadium sur la ligne 65734 32 ;

II – Contribuer au succès et au rayonnement des 24 heures

Syndicat mixte des 24 Heures (n° 260 401)

Décide de reconduire les actions en faveur du Syndicat Mixte des 24 heures et de répartir notre participation 2012, comme suit, en attendant le vote du Budget primitif du Syndicat Mixte ;

En investissement :

- Sur la ligne 20415 32 10332 : **1 000 000 €**

En fonctionnement :

- Sur la ligne 6561 32 10265 : **300 000 €**
- Sur la ligne 65735 32 10318 : **150 000 €** au titre de la FFSA ;

III - Soutenir le Sport Amateur

INSCRIT

1) le plan sport et handicap (n° 260 201)

- **13 000 €** pour le matériel spécifique handisport et sport adapté sur la ligne 6574 32 10340 ;

2) Les comités sportifs départementaux (n° 260 202)

- **363 140 €** pour les contrats d'objectifs avec les comités sportifs départementaux sur la ligne 6574 32 30307,
- **132 000 €** pour le soutien à l'emploi sportif sur la ligne 6574 32 10264 ;

3) clubs amateurs évoluant en championnat national (n° 260 202)

- **205 000 €** pour les clubs amateurs évoluant au niveau national sur la ligne 6574 32 10327 ;

4) Bourses aux athlètes de haut niveau (n° 260 202)

- **35 000 €** pour les bourses aux sportifs de haut niveau sur la ligne 6513 32 10058 ;

5) Déplacement aux finales de championnat de France (n° 260 202)

- **15 000 €** pour les déplacements aux finales individuelles des différents championnats de France sur la ligne 6574 32 10328 ;

6) Soutien aux associations diverses (n° 260 202)

- **5 000 €** pour les travaux sur les jeux de boules de fort sur la ligne 6574 32 10330,
- **8 000 €** pour le soutien aux associations à vocation sportive sur la ligne 6574 32 10329 ;

7) Dotation Cantonale Sportive (n° 260 202)

- **276 754 €** pour la dotation cantonale sportive sur les lignes 6574 32 10201 à 10240. (la vocation principale de la structure ou de la manifestation aidée doit être à caractère sportif et le montant minimum accordé aux associations est de 150 €) ;

8) Maison départementale des Sports (n°260 262)

- **14 000 €** pour les comités intégrant la Maison départementale des sports (en dehors des contrats d'objectifs) sur la ligne 6574 32 30308,
- une recette de fonctionnement de **57 000 €** sur la ligne 70878 32 30308;

9) Encadrement de l'activité escalade (n°260 202)

- **7500 €** sur la ligne 6218 32 10242 pour les prestations réalisées par les moniteurs d'escalade sur la structure mobile du Conseil général dans le cadre du partenariat avec le Club Alpin Français.

10) Les Manifestations Sportives Départementales (n° 260 203)

- **110 000 €** pour le soutien aux manifestations sportives départementales sur la ligne 6574 32 10325 ;

11) Sports de nature (n° 260 204)

- une autorisation de programme de **100 000 €** pour l'aménagement des sites et itinéraires inscrits au schéma départemental des sports de nature.(AP 2000-1 opération 1028313) ;

12) Équipements sportifs des collectivités et des associations (n° 260 205)

- **1 500 000 €** en autorisation de programme sur l'opération 1028301 (AP 2000-1),
- **2 000 000 €** en crédits de paiement sur la ligne 20414 32 1028301 ;
- **20 000 €** en crédits de paiement sur la ligne 2042 32 1028314

IV - Soutenir les actions Sportives Promotionnelles **INSCRIT**

1) Actions sportives promotionnelles (n° 260 301)

- **330 000 €** pour soutenir les différentes manifestations d'envergures nationales et internationales sur la ligne 6574 32 10040 ;

2) Promotion sports mécaniques (n° 260 303)

- **237 000 €** pour soutenir des sportifs qui participent à des épreuves de dimension nationale et internationale, et des organisations de compétitions de sports mécaniques sur la ligne 6574 32 10039 ;

Mesdames Rivron, Messieurs Geveaux, de Nicolay, JP Chauveau, Royer, membres du Conseil de Surveillance de Le Mans Sarthe Basket, ne participent ni au débat, ni au vote.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Royer

Rapporteur : M. Lorne

26 - Garantir la couverture des risques sur l'ensemble du territoire : Service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour la période 2012-2017 ;

HABILITE le Président à signer la convention financière triennale 2012-2014 avec le SDISS .

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

1) Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 - article 6553 - fonction 12 - Dotation SDISS : **16 072 962 €**

2) Dépenses d'investissement

Chapitre 204- article 204178 - fonction 12 - Subventions centres de secours :

200 000 €

Cette enveloppe sera répartie par la Commission Permanente

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Royer

Rapporteur : M. Royer

27 - Ressources humaines : moderniser notre gestion et promouvoir la cohésion

A l'unanimité,

DECIDE

*** d'inscrire les crédits suivants :**

Dépenses de fonctionnement : **82 200 000 €**

Chapitre	
011	1 825 000 €
012	74 378 800 €
016	1 080 000 €
017	2 423 000 €
65	2 247 000 €
6586	245 000 €
67	1 000 €

Dépenses d'investissement : **42 300 €**

Chapitre	
20	18 000 €
21	16 500 €
23	7 800 €

Recettes de fonctionnement : **28 501 581 €**

Chapitre	
013	150 450 €
017	175 000 €
70	4 696 000 €
73	22 489 866 €
74	823 257 €
75	162 500 €
76	8 €
77	4 500 €

*** d'ajuster les effectifs comme suit**

I. Créations de postes sans incidence financière au titre du transfert du Parc (ex DDE) pour la compétence routière

1.1 – 1 poste d'agent de maîtrise principal au Parc départemental – Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures, dans le cadre du transfert du Parc de l'Équipement au 1^{er} janvier 2010

1.2 – 1 poste de rédacteur au Parc départemental – Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures, dans le cadre du transfert du Parc de l'Équipement au 1er janvier 2010

1.3 – 1 poste d'agent de maîtrise au Parc départemental – Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures, dans le cadre du transfert du Parc de l'Équipement au 1er janvier 2010

1.4 – 1 poste d'adjoint technique de 2e classe au Parc départemental – Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures, dans le cadre du transfert du Parc de l'Équipement au 1er janvier 2010

II. Création de poste sans incidence financière pour une durée d'un an

2.1 – 1 poste de rédacteur à la Maison départementale des personnes handicapées – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, pour mise à disposition contre remboursement auprès de la Maison départementale des personnes handicapées

III. Création de poste au titre de la compensation de temps partiel et avec incidence financière partielle pour une durée d'un an

3.1 – 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe au service des Assistants familiaux – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

IV. Transformations de postes

4.1 – 1 poste de directeur en poste d'attaché au service des Bâtiments – Direction des Bâtiments, de l'hydraulique et des réseaux – Direction générale adjointe des Infrastructures

4.2 – 1 poste de technicien principal de 1ère classe en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à la Direction des Bâtiments, de l'hydraulique et des réseaux – Direction générale adjointe des Infrastructures

4.3 – 1 poste de technicien en poste de technicien principal de 2^{ème} classe à la Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures, à compter du 14 février 2012

4.4 – 1 poste d'attaché de la Bibliothèque départementale de la Sarthe – Direction générale adjointe de l'Éducation, des sports, des transports et de la Culture, en poste d'ingénieur à la Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures

4.5 – 3 postes d'assistant socio-éducatif principal en 3 postes d'assistant socio-éducatif à la Direction des Circonscriptions de la solidarité départementale – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.6 – 1 poste de rédacteur principal en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à la Direction des Circonscriptions de la solidarité départementale – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.7 – 1 poste d'infirmier cadre de santé créé pour un an en poste d'infirmier cadre de santé à la Direction Autonomie et dépendance – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.8 – 1 poste de médecin de 2^{ème} classe en poste de médecin de 1^{ère} classe à la Direction Autonomie et dépendance – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.9 – 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 2^e classe à la Maison départementale des personnes handicapées – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.10 – 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour six mois en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au service Évaluation, méthodes et administration générale – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.11 – 1 poste d'assistant socio-éducatif de la fonction publique territoriale en poste d'assistant socio-éducatif de la fonction publique hospitalière au Foyer de l'enfance – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, à compter du 1^{er} octobre 2011

4.12 – 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste de technicien hospitalier au Foyer de l'enfance – Centre maternel – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.13 – 1 poste de moniteur éducateur de la fonction publique territoriale en poste de moniteur éducateur de la fonction publique hospitalière au Foyer de l'enfance – Centre maternel – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

4.14 – 1 poste de technicien hospitalier de la Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, en poste d'agent de maîtrise de la Fonction publique territoriale à la Direction du Cabinet du Président

4.15 – 1 poste de rédacteur chef en poste d'attaché à la Direction du Développement territorial

4.16 – 4 postes de technicien en 4 postes de technicien principal de 2^{ème} classe à la Direction des Technologies de l'information – Direction générale adjointe des Ressources

4.17 – 1 poste de technicien en poste de technicien principal de 2^{ème} classe à la Direction des Technologies de l'information – Direction générale adjointe des Ressources, à compter du 1^{er} janvier 2012

4.18 – 1 poste de rédacteur au titre de la compensation de temps partiel en poste de rédacteur à la Direction des Ressources humaines – Direction générale adjointe des Ressources

4.19 – 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de rédacteur au titre de la compensation de temps partiel à la Direction des Ressources humaines – Direction générale adjointe des Ressources, à compter du 1^{er} février 2012

4.20 – 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'attaché à la Direction des Finances – Direction générale adjointe des Ressources

4.21 – 1 poste de rédacteur en poste de rédacteur chef au service Commande et achats publics – Direction générale adjointe des Ressources

4.22 – 1 poste d'ingénieur en poste d'ingénieur principal à la Direction générale adjointe de l'Éducation, des sports, des transports et de la Culture

4.23 – 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement à la Direction Éducation et sports – Direction générale adjointe de l'Éducation, des sports, des transports et de la Culture

4.24 – 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement à la Direction Éducation et sports – Direction générale adjointe de l'Éducation, des sports, des transports et de la Culture

4.25 – 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement à temps non complet (50%) en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement à temps complet à la Direction Éducation et sports – Direction générale adjointe de l'Éducation, des sports, des transports et de la Culture

4.26 – 1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe en poste d'attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Archives départementales – Direction générale adjointe de l'Éducation, des sports, des transports et de la Culture

4.27 – 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à la Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures

4.28 – 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste de rédacteur à la Direction des Routes – Direction générale adjointe des Infrastructures

4.29 – 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste de rédacteur à la Direction Autonomie et dépendance – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale

*** de renouveler un poste créé à durée déterminée**

concernant 1 poste d'assistant socio-éducatif au service Logement – Direction générale adjointe des Infrastructures, pour une durée d'un an.

Errata sur le rapport Ressources humaines de la DM1 2011

* 1.2 – **au lieu** d'1 poste d'assistant socio-éducatif au service Assistants familiaux – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, financé par le fonds national de la protection de l'enfance, **lire** 1 poste d'assistant socio-éducatif à la Direction des Circonscriptions de la solidarité départementale - Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, financé par le fonds national de la protection de l'enfance

* 1.3 – **au lieu** d'1 poste de sage-femme de classe normale au service Assistants familiaux – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, financé par le fonds national de la protection de l'enfance, **lire** 1 poste de sage-femme au service Protection maternelle et infantile – Direction Enfance-famille – Direction générale adjointe de la Solidarité départementale, financé par le fonds national de la protection de l'enfance

* **d'allouer** une subvention de 495 000 € à l'Association du Personnel des Services Départementaux (APSD) et de m'habiliter à signer l'avenant à la convention conformément à l'annexe jointe.

* **d'allouer** une subvention de 80 000 € au Restaurant Inter-Administratif (RIA).

Président : M. Geveaux

Secrétaire : M. Royer

Rapporteur : M. Lorne

28 - Adapter notre Système d'information et maîtriser nos Moyens généraux

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

I/ SYSTEME D'INFORMATION

1.1/ Les équipements informatiques : 1 444 255 €

Chapitre 6586 : 600 €

Chapitre 011 : 614 067 €

Chapitre 20 : 426 000 €

Chapitre 21 : 403 588 €

1.2/ Les applications : 845 169 €

Chapitre 011 : 557 480 €

Chapitre 65 : 13 521 €

Chapitre 20 : 264 168 €

Chapitre 21 : 10 000 €

1.3/ Les télécommunications : 879 500 €

Chapitre 011 : 872 500 €

Chapitre 017 : 7 000 €

II/ MOYENS GENERAUX

1 – Commande et achats publics

Dépenses de fonctionnement : 1 208 840 €

Chapitre 6586 : 9 000 €

Chapitre 011 : 1 170 470 €

Chapitre 67 : 2 370 €

Chapitre 017 : 27 000 €

Recettes de fonctionnement : 1 000 €

Chapitre 70 : 1 000 €

Dépenses d'investissement : 496 950 €

Chapitre 21 : 482 150 €

Chapitre 20 : 3 000 €

Chapitre 018 : 10 000 €

Chapitre 27 : 1 800 €

Recettes d'investissement : 8 000 €

Chapitre 024 : 8 000 €

2 - Assurance et contentieux

En dépenses :

- Chapitre 011 : **757 500 €**

- Chapitre 67 : **8 000 €**

En recettes :

- Chapitre 70 : **78 000 €**

- Chapitre 77 : **7 000 €**

3- Affranchissement

En dépenses :

- Chapitre 011 : **534 170 €**

- Chapitre 017 : **11 470 €**

- Chapitre 6586 : **15 000 €**

4 - Documentation

En dépenses :

- Chapitre 011 : **199 730 €**

- Chapitre 17 : **1 870 €**

- Chapitre 6586 : **6 400 €**

5 – Finances

Charges et produits divers de gestion : **123 300 €**

- Chapitre 011 **109 100 €**
- Chapitre 65 : **1 000 €**
- Chapitre 67 : **13 200 €**

29 - Patrimoine immobilier et logistique : vers un plan stratégique

A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Code action	Libellé	Imputation	Progr./AP	Montant AP	Montant CP	Recettes
420405	Énergie, fluides				806 700 €	
420406	Logistique				1 153 000 €	
420407	Entretien et maintenance				854 650 €	
420404	Loyers et charges				2 999 793 €	
	Recettes					2 802 465 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT						
I - Opérations nouvelles						
420402	CE Parence reconstruction ateliers	231311 621 3030101	P0054- 2012-3	450 000 €	350 000 €	
	CS Allonnes (VEFA)	231313 50 3019706	P0054- 2006-1		500 000 €	
	CS Mayet	231311 50 3019705	P0054- 2006-1		440 000 €	
	Territorialisation	231311 50 3019703	P0054- 2006-1		100 000 €	
II - Restructuration, mutations						
420401	Réaménagement ancien tribunal de Mamers	231318 0202 30304	P0053		50 000 €	
	Élaboration d'un plan stratégique patrimonial	2031 0202 30303	P0053		80 000 €	
	La Poudrière, aménagement combles	231311 0202 30305	P0053		50 000 €	
	Joinville, déconstruction des annexes	231311 0202 30203	P0053		100 000 €	
	Jacquard, démolition d'un bâtiment	231311 0202 30292	P0053		80 000 €	
	Réhabilitation de la Cité administrative	2031 0202 3014764	P0054- 2001-1		100 000 €	
	Reconversion immeuble rue Courboulay	231311 0202 3029902	P0054- 2012-2	1 800 000 €	600 000 €	
	Tribunal St Calais	024 11 30310	P0053			175 000 €
	Ancien IUFM	024 23 30281				1 800 000 €
	Terrain Noyen S/Sarthe	024 0202 30313	P0053			14 000 €
	Gendarmerie Précigné	024 11 30311	P0053			300 000 €
Gendarmerie La Chartre	024 11 30312	P0053			258 000 €	

III - Améliorations techniques et mise aux normes							
420408	CE mise en conformité aires à sel	231311 30226	621	P0053		90 000 €	
	CE travaux sur portes et portails	231311 3030102	621	P0054- 2012-3	80 000 €	80 000 €	
	CE assainissement	231311 3030103	621	P0054- 2012-3	15 000 €	15 000 €	
	CE Étude de pollution des sols	2031 3030105	621	P0054- 2012-3	20 000 €	20 000 €	
	ATD/CE travaux divers	231311 3030104	621	P0054- 2012-3	100 000 €	100 000 €	
	Travaux accessibilité	231311 3014746	0202	P0054- 2001-1		400 000 €	
	Travaux économie d'énergie	231311 3014747	0202	P0054- 2001-1	100 000 €	700 000 €	
	Croix de Pierre, rénovation bât A, B, F	231311 3029904	0202	P0054- 2012-2	1 500 000 €	1 000 000 €	
IV - Entretien et maintenance							
420407	Travaux non programmés	231311 30302	0202	P0053		500 000 €	
	Crédits d'études	2031 30003	0202	P0053		50 000 €	
	Immeuble rue Sable d'Or, sécurisation	231311 30309	0202	P0053		20 000 €	
	CE retrait toitures amiantées	231311 3014759	621	P0054- 2001-1		213 000 €	
	Visitation, sécurisation	231311 3014766	0202	P0054- 2001-1		50 000 €	
	BDS, rénovation des façades	231314 3029903	313	P0054- 2012-2	500 000 €	100 000 €	
V - Opérations pour tiers							
420403	Gendarmeries, travaux de grosses réparations	231318 11		P0055		300 000 €	
	Gendarmeries, diagnostic accessibilité	2031 11		P0055		50 000 €	
	Gendarmerie Fresnay S/Sarthe	231318 11		P0055- 2002-1	2 000 000 €	400 000 €	

HABILITE le Président à solliciter les subventions aux participations pour les opérations présentées ci-dessus.

30 - Stabiliser notre dette

A l'unanimité,

A – INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES EMPRUNTS

PREND ACTE du réaménagement des emprunts suivants :

* Contrat Caisse d'Epargne n°378

Montant à l'origine : 5 M€

Durée : 20 ans

Date de signature : décembre 2010

Capital restant dû : 4,89 M€

Indice à l'origine : Euribor 3 mois + 0,37%

Arbitrage réalisé : le 25 septembre 2011 au **taux fixe trimestriel de 3,43%**.

* Contrat BFT n°375

Montant à l'origine : 3,5 M€

Durée : 20 ans

Date de signature : août 2010

Capital restant dû : 3,44 M€

Indice à l'origine : Euribor 3 mois + 0,68%

Arbitrage réalisé : le 5 octobre 2011 au **taux trimestriel de 3,18%**.

PREND ACTE des options retenues pour les emprunts suivants dans le cadre du financement des investissements 2011 :

* Contrat BFT n°380

Montant à l'origine : 4 M€

Durée : 20 ans

Date de signature : août 2010

Capital restant dû : 4 M€

Indice à l'origine : Euribor 3 mois + 0,68%

Arbitrage réalisé : le 12 juillet 2011 au taux fixe trimestriel de 3,99%

Tirage réalisé pour le financement des investissements 2011 le 15 août 2011.

* Contrat BFT n°381

Montant à l'origine : 5 M€

Durée : 20 ans

Date de signature : décembre 2010

Capital restant dû : 5 M€

Indice à l'origine : Euribor 3 mois + 0,45%

Arbitrage réalisé : le 12 septembre 2011 au taux fixe trimestriel de 3,15%
Tirage réalisé pour le financement des investissements 2011 le 14 septembre 2011.

PREND ACTE des informations relatives à la réalisation des emprunts nouveaux pour le financement des investissements 2011 aux conditions suivantes :

Organisme prêteur :

- Crédit Coopératif

Caractéristiques de la phase de mobilisation des fonds :

- Montant : 2 500 000 €
- Durée : jusqu'au 30/09/2012
- Montant minimum d'un tirage : 200 000 €
- Index : Euribor 3 mois
- Marge sur index : 0,80 %
- Périodicité des intérêts : facturation trimestrielle sur les sommes mobilisées
- Consolidation : avant le terme de la phase de mobilisation à notre demande, et dès lors que la totalité des fonds à mobiliser aura été appelé.

Caractéristiques de la phase de remboursement (consolidation) :

- Durée : 20 ans
- Index : Euribor 3 mois
- Marge sur index : 1,30%
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Mode d'amortissement : progressif
- Passage à taux fixe référencé : les échéances seront calculées sur la base d'un taux fixe référencé sur le taux du swap in fine de maturité 12 ans contre Euribor 6 mois, relevé sur la page REUTERS ISDA FX2 à 11 heures (heure de Francfort), coté deux jours ouvrés avant la date de consolidation du prêt.
- Indemnité de remboursement anticipé : néant pour les prêts à taux révisables et indemnité de nature actuarielle pour les prêts à taux fixes
- Commission d'engagement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,10% du montant non consolidé
- Frais de dossiers : 3 500 €TTC

B – INSCRIPTION DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2012

DECIDE d'inscrire les dépenses suivantes au titre du budget primitif 2012 :

En Investissement :

Chapitre 16

Natures

1641	21 046 739 €
16441	3 653 261 €

En Fonctionnement :

Chapitre 66

Natures

66111	10 700 000 €
6615	500 000 €

DECIDE d'inscrire 37 640 361 € au titre des recettes d'emprunts nécessaires à l'équilibre du Budget 2012 (16441).

C - DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE RECOURS A L'EMPRUNT.

Article 1 :

DECIDE, pour l'exercice 2012, de donner délégation au président du Conseil général, pour contracter les produits nécessaires à la **couverture du besoin de financement** de la collectivité ou à la **sécurisation de son encours**, conformément aux termes de l'article L. 3211-2 du C.G.C.T dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2 :

Le Conseil général de la Sarthe définit sa politique d'endettement comme suit :

Pour les emprunts mobilisés au 01/12/2011, les caractéristiques au 1^{er} janvier 2012 de l'encours prévisionnel sont les suivantes :

Type	Encours au 01/01/2012	% de l'encours	Nombre de contrats	Classification Gissler
Taux fixes	166 476 007,90	63%	48	1 A
Taux variables :	73 720 187,52	28%	18	1 A
	2 657 406,13	1%	1	2.A (livret A)
Taux structurés, exposition taux fixe :	21 222 729,00	8%	2	1 B (barrière sur euribor)
			1	1.C (option taux variable)
			1	3.B (écart de pente)
Total	264 076 330,55		71	

Les opérations restant à réaliser sur l'exercice 2011 ainsi que les opérations de l'exercice 2012 viseront à minimiser les charges financières, tout en sécurisant l'encours de la dette départementale.

La proportion d'indexation en taux fixe ne pourra être inférieure à 50%.

Article 3 :

Dans la limite des crédits inscrits au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter :

A)° Des produits de financement :

Les produits destinés au financement des investissements pourront être :

- Des emprunts obligataires,
- Et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- Et/ou des contrats avec des barrières sur Euribor,
- Et/ou des contrats avec effet de levier maximum de 4

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 ans.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

➤ Le T4M, le TAM, l'Eonia, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux du Livret A
Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Le Président est autorisé :

- À lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- À retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser, de la valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés (conditions de remboursement anticipé, d'arbitrage de taux, de cristallisation, etc...),
- À passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- À résilier l'opération arrêtée,
- À signer les contrats correspondant aux conditions posées aux articles précédents,
- À définir le type d'amortissement
- À procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation,
- Et notamment pour les réaménagements de dette, à disposer de la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe ou taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

B) Des instruments de couverture :

Dans le souci d'optimiser la gestion de la dette, les opérations de couverture de taux pourront être :

- Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

Les opérations de couverture sont autorisées sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent ces opérations ne peut excéder l'encours global de la dette.

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- Le T4M, le TAM, l'Eonia, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux du Livret A

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Le Président est autorisé :

- À lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- À retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser, de la valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés (conditions de remboursement anticipé, d'arbitrage de taux, de cristallisation, etc...),
- À passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- À résilier l'opération arrêtée,
- À signer les contrats de couverture correspondant aux conditions posées aux articles précédents,

C) Des lignes de trésorerie

Dans un objectif de gestion de la trésorerie en trésorerie zéro, des lignes de trésorerie pour un montant maximum de soixante millions d'euros pourront être réalisées.

La durée des contrats de lignes de trésorerie ne peut être supérieure à une année. Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

➤ Le T4M, le TAM, l'Eonia, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux du Livret A

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Le Président est autorisé :

- À lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- À retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser, de la valeur technique de l'offre,
- À passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- À résilier l'opération arrêtée,
- À signer les contrats de lignes de trésorerie correspondant aux conditions posées aux articles précédents.

Article 4 :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil général sera tenu informé des opérations contractées dans le cadre de ces délégations.

31 - Jugement des comptes de gestion 2007 et 2008 de la Collectivité Demande de remise gracieuse du comptable public

A l'unanimité,

DECLARE l'absence de préjudice subi par le Département de la Sarthe dans les faits énoncés dans le jugement de la Chambre régionale des Comptes ;

DONNE un avis favorable à la demande de remise gracieuse de M. Serge CIGANA auprès de la Direction générale des Finances publiques ;

INSCRIT au budget 2012 :

- la somme de 2 113 764 € au chapitre 77 article 7718 « autres produits exceptionnels sur opération de gestion » ;
- la somme de 2 113 764 € au chapitre 68 article 6817 une « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

32 - Communication : faire connaître l'action du Conseil général et promouvoir la Sarthe

Avec dix-huit abstentions,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

Information :

Chapitre 011 (P0008) : 300 000 €

Natures :

6236 : 280 000 €

6238 : 20 000 €

Actions de communication :

Chapitre 011 (P0010) : 625 100 €

Natures :

6068 : 50 000 €

6135 : 10 000 €

61558 : 2 000 €

6182 : 30 000 €

62268 : 10 000 €

6231 : 180 000 €

6233 : 20 000 €

6236 : 82 000 €

6238 : 238 100 €

6282 : 1 000 €

6288 : 2 000 €

Chapitre 65 (P0010) Nature 6568 : 200 000 €

Chapitre 21 (P0010) Nature 2188 : 60 000 €

Soutenir l'animation associative départementale:

Chapitre 65 (P0007) : 74 900 €

Natures :

6574 : 9 900 €

65734 : 65 000 €

Communication par le sport :

Chapitre 011 (P0005 et P0010) : 704 000 €

Natures :

6068 : 25 000 €

6135 : 4 000 €

6231 : 25 000 €

6236 : 20 000 €

6238 : 588 000 €

6241 : 2 000 €

6288 : 40 000 €

Chapitre 67 (P0010) Nature 6713 : 6 000 €

Valoriser et promouvoir l'animation culturelle

Chapitre 011 (P0006) : 110 000 €

Natures :

6182 : 4 000 €

6231 : 6 000 €

6236 : 10 000 €

6238 : 60 000 €

6288 : 10 000 €

62268 : 20 000 €

33 - Partenariats divers

A l'unanimité,

En dépenses de fonctionnement :

6574 : **221 500 €**

65738 : **15 500 €**

En dépenses d'équipement :

2042 **20 000 €**

20414 **6 000 €**

34 - Budget primitif 2012

Avec une abstention et dix-sept votes « contre » ;

ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2012,

ARRETE en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 146 189 317 €

Recettes : 146 189 317 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 529 544 849 €

Recettes : 529 544 849 €

PRECISE que le Budget Primitif pour l'exercice 2012 a été voté par nature et par chapitre.

PREND ACTE de la liste des communes et de leurs critères d'éligibilité pour les subventions départementales qui seront accordées en 2012.

36 - Habilitation pour agir en justice Compte-rendu de la délégation au Président

A l'unanimité,

PREND ACTE que le Président du Conseil général a agi en justice dans les affaires suivantes :

1- devant le tribunal administratif de Nantes:

- Recours de Monsieur Alexis JUDIC suite à une décision de refus RSA.

2 – le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RMI/RSA contre :

- Madame Yasmine R.,
- Madame Frédérique B.,
- Monsieur Brice N.,
- Monsieur Dominique G.

37 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur la gestion du département de la Sarthe pour les années 2005 et suivantes

A l'unanimité,

PREND ACTE

- De la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire portant sur la gestion du Département de la Sarthe pour les années 2005 et suivantes.

38 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Pays de la Loire sur la gestion de l'association du Centre d'information départemental pour les personnes âgées (CIDPA)

A l'unanimité,

PREND ACTE

- De la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire portant sur la gestion de l'association du Centre d'Information Départemental pour les Personnes Agées (CIDPA).

Affiché le : 22/12/2011

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Service des Assemblées et de la Coordination du Conseil Général.